

La Médaille Militaire

N° 596 - 3^e TRIMESTRE 2022 - LE NUMÉRO 1,50€ - www.snemmm.fr



Valeur et Discipline

Marins- Pompiers de Marseille

(Voir pages 6 à 11)

Compte rendu de la 87^e assemblée générale nationale à St-Maixent (Voir pages 18 à 25)



HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



57 MOSELLE
UD 057
0230 - METZ

Serge LEMOINE

Serge Lemoine est né le 4 décembre 1948. Il a effectué toute sa carrière militaire dans l'armée de l'Air comme spécialiste artificier démineur. Il a quitté le service avec le grade de major. Dans ses différentes affectations en métropole,

il a effectué de nombreuses missions NEDEX. Il a servi également plusieurs fois en missions extérieures.

Porte-drapeau de la 230^e section de Metz, il a obtenu le diplôme d'honneur en 2014. Il est également le porte-drapeau de l'ANSORA depuis plus de 15 ans.

Médaille militaire (1993),
Médaille d'Outre-Mer agrafe vermeil Tchad (1998),
Croix du combattant (2006),
Chevalier de l'ordre national du Mérite (2013).

56 MORBIHAN
UD 056
0884 - PORT-LOUIS

Christian BOULESTEIX

Christian Boulesteix est né le 1^{er} mai 1956 à Saint-Junien (Haute-Vienne). Appelé du contingent 76/02, il fait ses classes au 512^e GTL à Saint-Lô et rejoint le 409^e BCS à Dinan. Libéré des obligations militaires, il s'engage au 121^e RT à Monthéry en janvier 1981 comme EVSP. En 1982 il participe à la formation de sous-officier à l'ENSOA promotion Duc (99^e promotion).

En 1988, il rejoint les Forces Françaises stationnées en Allemagne, tout d'abord le 1^{er} RCS à Trèves, puis le 5^e RCS à Landau et enfin Baden-Baden comme chef de peloton puis chef du peloton du quartier général. En 1995, il est muté au 1^{er} Régiment du train à Paris stationné à la caserne Lourcine.

En 2002 il est muté à l'EMIA/FFDJ à Djibouti au transit aérien, puis en 2004 retour au COTIS de Monthéry. De 2008 à 2011 il sert à l'EMIA/FAA à Fort de France au transit aérien. Il termine sa carrière militaire au CTTS à Monthéry en 2012 avec le grade de major obtenu en 2010. Il a participé à l'opération Daguet et au 11^e mandat en Afghanistan. Il va en opération également au Kosovo, en Grèce et au Cameroun/Douala.

Médaille militaire,
Croix du combattant,
Médaille des TOE agrafe Moyen Orient,
Médaille d'Or de la Défense nationale,
Médaille de reconnaissance de la Nation,
Médaille commémorative française agrafe Afghanistan et Ex-yougoslavie,
Médaille commémorative Arabie Saoudite et Koweït,
Médaille de l'ISAF.



46 LOT
UD 046
1771 - GRAMAT

Christian LALBA

Né le 08 février 1960 à Saint-Sozy (46), il est scolarisé en primaire puis en secondaire au collège de La Garenne à Gramat. Il rejoint ensuite le lycée Terre Rouge à Cahors pour étudier l'électromécanique et l'électronique.

En octobre 1979, il effectue son service militaire au 18^e Régiment des transmissions à Épinal. Libéré de ses obligations militaires, il rejoint l'entreprise familiale Lalba Pneus, puis il est employé en CDD aux cars Quercy Corrèze comme conducteur de cars grand tourisme. En parallèle, il assure dans une société privée le gardiennage du CEG de Gramat. En 1998, son employeur, l'entreprise Quercy Corrèze lui accorde un CDI. Aujourd'hui, il occupe toujours ce poste de chauffeur dans cette société.

En 1990, il rejoint en tant que volontaire, le centre de secours des sapeurs-pompiers de Gramat, où il est toujours actif. Actuellement il a le grade d'adjudant-chef.

En 2020, il se porte volontaire pour assurer la fonction de porte-drapeau de la 1771^e section. Il remplit celle-ci avec beaucoup de sérieux et au mieux de ses disponibilités.

Toutes nos félicitations.

Médaille des pompiers volontaires échelon Or,
Médaille de l'union départementale échelon Vermeil,
Médaille du travail échelon Argent-Vermeil- Or.



Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

Le texte de présentation du porte drapeau ne doit pas comporter plus de **350 mots**. Il ne s'agit pas de retranscrire un « état signalétique et des services » mais de présenter le porte-drapeau dans ses activités spécifiques au profit de la structure concernée - La rédaction



24 DORDOGNE
UD 024
1789 - NONTRON

André BALLIGAND

André Balligand est né le 19 septembre 1951 à Écuisses (71).

Il est appelé sous les drapeaux de 1972 à 1973 au 94^e régiment d'infanterie

à Étain dans la Meuse. Affecté au peloton d'élèves gradés, il obtient le grade de sergent.

En 1974 il intègre l'école de Gendarmerie de Maisons-Alfort (94) et sert dans la gendarmerie départementale où il effectue toute sa carrière. Successivement il sert comme gendarme à la brigade de Nontron puis comme commandant de la brigade de Vergt, adjoint au commandant de brigade d'Agen, commandant de la brigade de Bergerac, enfin, commandant de la communauté de brigades de Bergerac-Issigeac-Sigoulès-Eymet. En 1981 il obtient l'examen d'officier de police judiciaire. Après avoir réussi le concours major à Paris en 1999, il termine sa carrière comme adjoint au commandant de la compagnie de Bergerac avec le grade de major échelon exceptionnel.

Porte-drapeau de la 1789^e section du Nontronnais il a reçu en 2019 le diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Médaille militaire (2004),
Médaille d'Or de la Défense nationale.



José Miguel REAL
Président général



C her(e)s sociétaires, cher(e) abonné(e)s,

Avec cette revue, c'est la rentrée qui s'annonce.

Une rentrée qui referme, espérons-le, l'épisode estival des feux de forêts qui ont trop longuement et durement touché notre territoire. Pendant de nombreuses semaines, les soldats du feu professionnels ou bénévoles ont livré un combat de tous les instants pour essayer de sauver notre patrimoine forestier, les exploitations agricoles, les maisons de particuliers et autres constructions. Je tiens à profiter de ce numéro pour leur rendre hommage et également mettre à l'honneur une unité peu connue de ces soldats qui luttent chaque jour sur notre territoire même, le bataillon des Marins-Pompiers de Marseille. Nous devons être solidaires de ces femmes et de ces hommes qui au quotidien veillent sur nous. Je sais que certaines et certains d'entre nous ont apporté sans compter, un soutien moral et logistique à nos soldats du feu et je vous en remercie.

Hors de nos frontières la guerre en Ukraine fait toujours rage. Dans notre pays, même la situation économique et sociale devient préoccupante. C'est dans ce climat que nos activités reprennent peu à peu. De nombreuses sections profitent de cette rentrée et des forums des associations pour faire connaître notre association, la Médaille militaire, ses valeurs et conduire des actions de recrutement. Nous devons tous être les Ambassadeurs de notre décoration et plus que jamais défendre la notion d'entraide inscrite dans notre ADN.

De nombreuses sections continuent à conduire des actions mémorielles dans le cadre du 170^e anniversaire de création de la Médaille militaire. Notre rôle de passeurs de la mémoire est primordial. Il s'appuie sur l'engagement de chacun d'entre nous, sur le travail effectué à chaque niveau de notre association : sections, unions départementales et siège social.

Dans ce numéro, vous trouverez, en vue de notre prochaine assemblée générale, un appel à candidature pour la fonction d'administrateur national et de membre de la commission de contrôle. Notre conseil d'administration a plus que jamais besoin de forces vives, de compétences et de volontaires afin de poursuivre les réformes de notre association et de pouvoir continuer notre action dans les domaines de l'action sociale, et mémorielle qui font notre identité depuis plus d'un siècle.

Je vous souhaite à toutes et tous un magnifique automne.



CHÈRES LECTRICES ET CHERS LECTEURS

Après une période estivale très chaude, reprenons le chemin de la lecture de ce nouveau numéro de notre revue. J'espère que vous avez profité de vos familles et que vous êtes pressés de dévorer ce nouveau numéro qui est riche d'informations.

Dans la revue numéro 595 nous vous avons proposé un sondage. Je m'attendais à mieux au niveau de la participation. 61 personnes ont voté. Je n'ose croire que la revue convienne à l'ensemble des lecteurs mais vos réponses démontrent que oui. En fait j'espérais un sondage avec un taux de participation plus élevé. Bon au moins nous avons essayé de vous impliquer.

Ce nouveau numéro sera consacré au Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, unité créée en 1939 et qui aujourd'hui est composée de 2 500 hommes qui œuvrent pour la 2^e ville de France.

Vous découvrirez aussi, le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Saint-Maixent et qui a été un véritable succès. Vous retrouverez également les rubriques fidèles à notre revue.

Petit focus sur cette assemblée générale qui enfin s'est déroulée en présentielle. Les présentations et les échanges ont été très fructueux. Félicitations aux organisateurs.

2023, sera une année de renouvellement pour le poste d'administrateur national et de vérificateur au compte. Si vous souhaitez occuper une de ces fonctions, alors c'est le moment de postuler.

Et toujours ce petit rappel, mais de grande importance : continuez à nous envoyer des articles, au format Word ou texte **20 lignes maximums pour la rubrique « Vie des unions et des sections »**. Les photos devront être jointes séparément au format jpg ou png (qualité haute définition minimum 500Ko et d'une dimension réelle supérieur à 10 cm ou 4 pouces).

N'oubliez pas le nom du rédacteur de l'article, qui pour nous est un moyen de le contacter.

Post-scriptum :

Nous avons actuellement de nombreux articles destinés à la rubrique « Vie des unions et des sections » en attente. Nous sommes désolés de ne pouvoir répondre favorablement à toutes vos demandes. Nous n'avons d'autre choix que de privilégier les sections qui n'ont jamais envoyé d'article.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro 596.



Pascal Lenne

Sommaire

N° 596 – 119^e année – 3^e trimestre 2022 - Le numéro 1,50 € – www.snemm.fr



LA CHAPELLE MÉMORIAL DE L'AVIATION P 12

La Médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage: 15 000 exemplaires • Directeur de la publication: José Miguel Real • **Rédacteur en chef: Gérard Maupetit** • **Rédacteur adjoint: Claude Naets** • Rédacteurs du comité: Isabelle Combroux, Pascal Lenne • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 06 07 89 11 67 • www.snemm.fr • Abonnement annuel: 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation: Point 11 - 75012 Paris • Impression: Imprimerie Estimprim - ZA La Craye 25110 Autechaux • Dépôt légal: juin 2022.

**Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9h à 12h
et de 13h à 17h
(fermés de 12h à 13h)**

Encart jeté sous film :
France Abonnements



- 3 — Le mot du président
- 4 — Le mot de la rédaction
- 6 — Bataillon de
Marins-Pompiers
de Marseille
- 12 — La chapelle mémorial
de l'aviation de
Lescar (64) et son
amicale (A.C.M.A.)
- 14 — **Appels à candidature**
- 15 — **Bon de commande
calendrier 2023**
- 16 — Résultat du sondage
- 18 — Compte rendu
assemblée nationale
ordinaire du 21
au 23 juin 2022 à
Saint-Maixent-l'École
- 26 — Culture
- 28 — On n'a pas tous
les jours 100 ans!
- 30 — Médaillés à l'honneur
- 35 — Vie des UD
et des sections
- 42 — Nos joies –
Nos peines
- 43 — Décès
- 46 — **Bulletin d'adhésion –
Contacts**
- 48 — Boutique

Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille

“HONNEUR, PATRIE, VALEUR, DISCIPLINE”



Feu de forêts.

UNE UNITÉ MILITAIRE POUR LA 2^E VILLE DE FRANCE

Plus grande unité de la Marine nationale avec un contingent de 2 575 personnes, le bataillon de marins-pompiers de Marseille offre expertise, polyvalence et disponibilité à la deuxième ville de France. Le BMPM protège cette grande métropole, l'aéroport Marseille-Provence, le port de commerce, le plus grand de France et le deuxième de la Méditerranée, ainsi que plusieurs sites stratégiques. Placé sous les ordres du maire de Marseille et d'un officier général, un amiral commandant des troupes, le BMPM est marseillais. Sous gouvernance interministérielle et interadministrative, il est employable en opérations extérieures nationales et internationales.

LE BMPM, UNE UNITÉ MARSEILLAISE SUR TOUS LES FRONTS

La polyvalence du bataillon en fait un atout incontournable pour faire face à tous les risques présents dans la cité phocéenne, sur 238 km² de superficie (le double de celle de Paris intra-muros), 96 km² de zone naturelle, sans oublier ses îles, et 54 km de façade maritime.

Marseille, ville hors-norme, concentre l'ensemble des risques que compte la sécurité civile, qu'ils soient urbains, maritimes, naturels ou encore technologiques. Tous, sauf les avalanches... Et les marins-pompiers sont formés pour répondre à tous ces aléas.

En moyenne, 1 000 appels, « 112 » et « 18 » confondus, arrivent au Centre Opérationnel des Services

de Secours et d'Incendie (COSSIM) de la ville de Marseille, générant un départ d'engin toutes les cinq minutes.

Pour intervenir dans les délais les plus courts possibles, le bataillon s'est structuré en deux groupements opérationnels intra-muros, nord et sud, qui se répartissent le commandement organique de 17 centres d'incendies et secours.

Le BMPM défend également deux zones extérieures à la commune : le secteur de Marignane, avec l'aéroport Marseille-Provence et le détachement du site d'Airbus Helicopters, et les bassins ouest du grand port maritime de Marseille, avec ses terminaux pétroliers, minéraliers, gaziers et porte-conteneurs.

La garde au drapeau.



LE HUITIÈME DRAPEAU DE LA MARINE NATIONALE

Le 30 avril 1982, le BMPM a reçu son drapeau des mains du ministre de la Défense, monsieur Charles Hernu, en présence du ministre de l'Intérieur et maire de Marseille, monsieur Gaston Defferre. Ce drapeau est la marque de la reconnaissance de la Nation pour l'esprit de dévouement de l'unité.

Créé par un décret loi du 29 juillet 1939, le Bataillon s'engage depuis plus de 80 ans au service de la ville de Marseille pour la sauvegarde des vies humaines, des biens et de l'environnement. Ce drapeau rappelle également le sacrifice de plus de 30 marins-pompiers qui ont donné leur vie dans l'accomplissement de leurs missions.



Feu d'appartement, sauvetages en série.

LES RISQUES À MARSEILLE

- Urbain : 3 autoroutes, 23 tunnels, LGV, métro, tramway, 48 immeubles de grande hauteur et 4600 établissements recevant du public.
- Technologique : 1 880 installations classées pour la protection de l'environnement, 2 sites classés SEVESO, du transport de matières dangereuses.
- Naturel : feu de forêts, inondation, submersion marine, mouvement de terrain.
- Maritime : plaisance, feu de navire, pollutions, défense du Grand port maritime de Marseille.

Et le risque attentat.

ADAPTER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

En 2021, le bataillon a assuré 131 904 opérations de secours de toute nature, superposant quotidiennement deux couvertures opérationnelles, une pour les risques courants et une autre pour les risques spécifiques.

La première concerne le soin d'urgence et la lutte contre les incendies.

Le secours à personne représente plus de 86 % des missions. Trente quatre véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) sillonnent la ville chaque jour.

La lutte contre les incendies (7 % de l'activité) est assurée par les engins spécialisés dans la lutte contre les feux urbains avec des fourgons incendie (FI), des véhicules de première intervention (VPI) et des moyens élévateurs aériens (MEA). Les camions citerne feux de forêt (CCF)

permettent l'attaque des feux en milieu naturel, appuyés par deux hélicoptères bombardiers d'eau durant la période « Feu de forêts » qui s'étend de juin à septembre.

En complément de sa formation en secourisme et incendie (feu urbain, de forêt, de navire) et pour faire face aux risques particuliers, chaque marin-pompier reçoit une formation de spécialité adaptée pour intégrer une section ou équipes opérationnelles spécialisées.

Ainsi, ses compétences et affinités le conduiront vers la SOS SMPM – Secours en milieu périlleux et montagne (espace naturel et zone urbaine) –, la SOS DEPOL – lutte contre les pollutions (plan d'eau et milieu marin) et contre les inondations de grande ampleur –, la SOS DIH – détachement d'interventions héliportées pour la lutte contre les incendies en milieu difficile d'accès par voie terrestre (milieu naturel ou maritime) –, la SOS AQUA – interventions aquatiques regroupant la plongée sous-marine, le sauvetage côtier et l'assistance en mer –, la SOS USAR (Urban search and rescue) – recherche et sauvetage en décombres (milieu naturel ou urbain) notamment avec

des équipes cynotechniques – ou encore la SOS RT, qui couvre les risques technologiques, radiologiques, bactériologiques et chimiques. Cette SOS s'est tout récemment reconfigurée en groupement NRBC/R&D. En effet, durant la pandémie de COVID-19, les marins-pompiers spécialistes du risque technologique ont rivalisé d'ingéniosité et de savoir-faire. Fers de lance européen dans la prédictibilité de la circulation du virus, leurs recherches ont conduit à un formidable essor des capacités analytiques en biologie du BMPM et de dotation en matériel de pointe.

Ce regroupement de tous les moyens humains et matériels vise aujourd'hui à répondre à l'augmentation du risque technologique inhérent à la modernisation de la société – produits dangereux traversant le territoire, transits démultipliés via le Grand port maritime de Marseille –. Sans oublier les gros challenges que Marseille va relever prochainement, de la coupe du monde de rugby en 2023 aux JO en 2024, qui font réfléchir à l'occurrence de troubles en contexte de grand rassemblement. Ce nouveau groupement accueille également un laboratoire R&D (recherche et

LE SMUR, SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE RÉANIMATION DU BMPM

Le secours à personne et la prise en charge des blessés et malades représentent la principale activité opérationnelle de l'unité.

Tous les jours, le SMUR met en ligne trois ambulances de réanimation médicalisées, avec à leur bord un médecin, un infirmier et un conducteur, qui interviennent dans la ville en complément des trois ambulances du SAMU départemental. Cette mutualisation des moyens du SMUR du BMPM et du SAMU permet une offre de soins médicaux d'urgence optimale. Un médecin du SMUR du BMPM participe à la régulation des appels médicaux du centre 15 aux côtés des médecins du SAMU et des médecins libéraux.

Pour le soutien des marins-pompiers en intervention, un véhicule médical de soutien (VMS) est armé par un médecin du BMPM et un infirmier. Il peut, si besoin, renforcer les équipes du SMUR. Les médecins et infirmiers du BMPM demeurent mobilisables pour les missions d'assistance à l'étranger ou extra-communales.

Sauvetage d'un chien intoxiqué par les fumées



BMPM VS COVID-19

Le 14 janvier 2021, le Premier ministre annonce l'ouverture des premiers centres de vaccination de ville contre la COVID-19. Les marins-pompiers et le personnel municipal se mettent alors en ordre de marche pour créer le premier centre de vaccination.

Durant ces 15 mois de vaccination, 7 vaccino-dromes seront montés de toute pièce fonctionnant 6 jours sur 7, huit heures durant, offrant parfois des nocturnes pour accueillir le plus de patients possibles.

Sur tout le territoire national, la structure de vaccination marseillaise aura été une des seules à rester ouverte en continu depuis le lancement de la campagne vaccinale.

Conduites sous la supervision de l'ARS et en collaboration avec l'APHM, les sept communautés professionnelles territoriales de santé de Marseille et EUROMEDICARE, toutes ces opérations de vaccination se sont déroulées sous l'œil attentif des spécialistes NRBC du BMPM qui faisait régulièrement des prélèvements de surfaces pour traquer la COVID-19.

Nombre de personnalités accueillies ont souligné la qualité du travail effectué et l'efficacité des opérations de vaccination : M. Castex, premier ministre ; M. Attal, porte-parole du Gouvernement ; M. Darmanin, ministre de l'Intérieur ; Mme Darieusecq, secrétaire d'Etat ; des consuls ; les équipes de l'OM ; le groupe Indochine et tant d'autres !

1 000 marins-pompiers ont été engagés pour un total de 646 000 injections de vaccins, toute dose confondue.

Le 31 mars 2022, le dernier vaccino-drome a fermé ses portes, mais une équipe reste vigilante pour organiser une montée en puissance rapide en cas de récurrence.

Si chacun a réintégré son quotidien, tous emportent la conviction d'avoir accompli un très bel acte de civisme.

développement) avec toujours cette faculté d'adaptation et d'innovation pour continuer à anticiper les nouvelles problématiques et affiner l'expertise du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

En opération transverse, le bataillon s'est doté d'équipes opérationnelles spécialisées.

Au cœur de chaque intervention, et notamment lorsque l'environnement opérationnel est dégradé, la préoccupation récurrente du commandant des opérations de secours reste la sécurité des intervenants. L'équipe opérationnelle spécialisée Appui robotisé pilote drones aériens et robots terrestres dans les zones sinistrées avant d'impliquer les binômes de secours.



Les spécialistes de la désincarcération en secours routier

Les accidents de la circulation engagent souvent les spécialistes du secours routier pour de la désincarcération lourde ou du levage : les douze chefs de groupe d'appui technique du BMPM sont regroupés au sein de l'équipe opérationnelle spécialisée éponyme.



Les robots du BMPM sont équipés de moyens de lutte contre les incendies, de ventilation opérationnelle et de reconnaissance NRBC.

EOS AR

Contrairement au monde industriel, les drones et les robots n'ont pas pour objectif de remplacer l'humain, en l'occurrence le marin-pompier en intervention. Leur vocation première est de renseigner l'échelon de commandement, qu'il soit de niveau tactique ou stratégique, et de réaliser un engagement opérationnel visant à préserver la sécurité du marin-pompier lorsque l'environnement opérationnel est dégradé, en limitant son exposition et en rationalisant l'engagement des moyens. Ces vecteurs sont des facilitateurs opérationnels développés pour remplir plusieurs missions. Grâce à des capteurs et caméras de hautes performances, le commandant des opérations de secours dispose en temps réel du suivi de l'opération, de données cartographiques et de vidéo pour lui permettre d'appréhender les enjeux de la mission. Les drones et les robots du BMPM sont équipés de moyens de lutte contre les incendies, de ventilation opérationnelle, de reconnaissance NRBC. Du matériel peut être adapté pour du transport de victimes ou de matériel lourd sur de longues distances, inaccessibles à des véhicules classiques.

UNE FORCE MILITAIRE AU SERVICE DE LA NATION ET EN RENFORT DE L'EUROPE

Valorisant son expertise, son savoir faire et sa polyvalence, le bataillon a créé des modules spécifiques et surtout uniques où personnels et matériels sont mobilisables en très peu de temps. Ainsi la CAPINAV, l'UMIM ou encore le GIMAé peuvent être activés par les plus hautes autorités de l'État pour être projetés partout où le besoin se fait sentir. Le statut de militaire permet une réelle souplesse dans cette réponse efficace. Le BMPM œuvre en mer mais est aussi régulièrement appelé lors de catastrophes, naturelles ou technologiques, dans le monde.

UNE FORCE MARITIME

À la fois marins, connaissant les spécificités des navires, et pompiers, rompus à la gestion des crises, les marins-pompiers de Marseille sont les référents nationaux en matière de lutte contre les feux de navire. Depuis 2016, le BMPM est d'ailleurs le pivot de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires, la **CAPINAV**. Instrument à la disposition des préfets maritimes lors des sinistres en mer ou des préfets terrestres pour les navires à quai, elle a pour

objectif de renforcer l'action des moyens maritimes et terrestres, en cas d'accident, sinistre ou catastrophe survenant à bord des navires. Dans ce cadre, le BMPM est capable en deux heures de mobiliser 40 marins-pompiers et médecins/infirmiers urgentistes, projetables et aéro cordables partout en France, adaptant ce module en fonction des besoins (gestion de crise, feu de navire, intervention médicale d'urgence, risques technologiques ou pollution maritimes ou à quai) et complétant si nécessaire par des renforts sous 24 h.

La CAPINAV dispose d'une capacité médicale: l'**UMIMM**, une unité médicale d'intervention en milieu maritime que le Service de santé des armées a confié au bataillon de marins-pompiers de Marseille. Ce module médical unique est projetable en deux heures grâce à du personnel d'astreinte et du matériel colisé. Sa première mission est de répondre à une situation de nombreuses victimes en mer. Projetée dans le cadre de l'action de l'État en mer et sous la coordination du CROSS, l'UMIMM est composée de neuf militaires – un médecin chef, deux logisticiens et trois binômes médecin-infirmier-. Cette formation permet le triage des blessés à bord ainsi que le conditionnement de dix urgences absolues et vingt urgences relatives pendant les premières heures. 500 kilos de matériel sont conditionnés dans six sacs treuillables. En fonction de la nature de l'opération, des lots damage control et NRBC peuvent également être emportés.

Un binôme médecin-infirmier de l'UMIMM peut être projeté en avance de phase aux côtés du **GIMAé**, groupe intervention mer aérocordable, qui fait partie intégrante de la SOS DIH. Primo intervenant sanitaire, ce binôme organise le triage, le montage d'un poste médical avancé et

Les spécialistes des interventions aquatiques.



En intervention sur un accidenté de la route.

le traitement des victimes les plus urgentes en attendant l'arrivée de l'UMIMM. Compte tenu de l'isolement, des risques potentiels et de l'indisponibilité des moyens de secours, ce binôme assure aussi le soutien du personnel marin-pompier engagé.

Tous, membres du GIMAé et de l'UMIMM, sont formés et entraînés à l'hélicoptère et à l'aérocordage, à la survie en mer et aux procédures en cas de chute à la mer. Les médecins sont titulaires d'une formation universitaire de médecine d'urgence et de médecine de catastrophe. Des entraînements réguliers permettent également de tester les différents vecteurs de projection, avion, hélicoptère ou encore bateau.

Enfin, en sa qualité d'expert technique pour tous les marins-pompiers des bases navales de la Marine, le bataillon a la tutelle des 3500 marins-pompiers de la Marine dont ceux des compagnies de marins-pompiers des bases navales – Brest, Cherbourg, Toulon et Île Longue – et aéronavales – Landivisiau, Lann-Bihoué, Hyères Le Palyvestre et Lanvéoc-Poulmic –.

UNE FORCE TERRESTRE

Entraînés et aguerris, les marins-pompiers de Marseille sont régulièrement appelés en renfort sur des théâtres d'opérations nationaux, voire internationaux.

Les Heavy USAR Teams sont les équipes du Bataillon spécialisées dans le **sauvetage et déblaiement**. Tous sont titulaires du plus haut niveau de la classification INSARAG (niveau 3: Heavy USAR Teams). Lorsqu'une catastrophe de grande ampleur frappe un pays et qu'une gestion internationale des



moyens de secours est requise, marins-pompiers et médecins du bataillon sont projetés, sous l'égide de l'ONU. Engagée dans des catastrophes résultant d'effondrements multiples, l'équipe Heavy USAR du BPM est projetable en 48 h et est en capacité d'intervenir sur deux sites différents 24h/24 pendant 10 jours.

Enregistrés dans l'annuaire USAR INSARAG, le BPM fait partie des premiers services d'incendie et de secours à obtenir cette reconnaissance internationale, confortant son excellence en matière de sécurité civile.

C'est à ce titre que le premier ministre albanais a remis en 2020 la médaille d'or d'évaluation professionnelle aux marins-pompiers USAR, dont une équipe cynotechnique, un médecin et une infirmière du bataillon pour leurs missions d'analyses bâtementaires, de reconnaissances et de mises en sécurité de la population albanaise, meurtrie par le terrible tremblement de terre fin 2019.

Plus récemment, un détachement USAR est intervenu en renfort sur la commune de Sanary après une explosion dans un immeuble d'habitation provoquant l'ensevelissement de plusieurs habitants. Son professionnalisme et son expérience de l'effondrement d'immeubles rue d'Aubagne (Marseille)

et du séisme sur la commune de Le Teil (Ardèche) a permis une évaluation rapide des dangers qui ont pu aider le COS dans les décisions d'engagement du personnel

Huit officiers dont un médecin font partie du pool d'experts du **Mécanisme européen de protection civile**. Tous sont formés et entraînés à évaluer les besoins d'assistance dans un pays sinistré et à coordonner les secours internationaux.

Créé en octobre 2001 par la Commission européenne, son objectif est de renforcer la coopération en matière de protection civile entre les vingt-huit états membres de l'UE et six autres pays participant au mécanisme – Islande, Norvège, Serbie, Macédoine du Nord, Monténégro et Turquie – pour améliorer la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Le mécanisme peut être déployé dans l'UE ou dans le reste du monde, lorsqu'un pays, dépassé dans ses capacités de réponse par l'ampleur d'une catastrophe, demande assistance. Expertise et aide d'urgence sont alors fournies par les pays du Mécanisme.

Fin août 2021, un officier du BPM est parti à Haïti, une nouvelle fois touchée par un violent séisme de magnitude 7,2 sur l'échelle de



Les spécialistes des sauvetages en milieu périlleux.

Richter, pour renforcer l'équipe de coordination déjà sur place, en qualité de Deputy Team Leader, adjoint au chef de l'équipe de coordination.

La **SOS AQUA** peut également être appelée en renfort sur des catastrophes survenant en France ou à l'étranger, notamment lors d'inondations, premier risque naturel en France. Pour affronter le fléau, les spécialistes de la section opérationnelle Interventions aquatiques du bataillon sont formés au sauvetage en eaux vives en apprenant à "lire le courant" et à s'y mouvoir pour notamment traverser un cours d'eau en crue, lancer une corde à une personne emportée par le courant, procéder à des sauvetages encordés, au sauvetage d'une ou plusieurs personnes sur un point isolé. Ils se sont également dotés du matériel adapté au sauvetage dans le courant (gilet gonflable, corde flottante, etc.).

Quand, en octobre 2020, la tempête Alex a frappé et ravagé les Alpes Maritimes, 350 marins-pompiers –secouristes, spécialistes du sauvetage en eaux vives, équipes médicales, spécialistes du sauvetage-déblaiement, équipes cynotechniques– se sont portés au secours des sinistrés en relèves



Protection des biens et des personnes.

successives, œuvrant sans relâche aux côtés des sapeurs-pompiers sur tous les territoires impactés par les inondations meurtrières

D'autres spécialistes du bataillon peuvent partir en renfort sur des opérations d'envergure nécessitant savoir-faire et matériels de pointe. Ainsi, durant la crise COVID-19, les **spécialistes du NRBC** ont fait la preuve de leur expertise dans la traque du virus sur le territoire national mais aussi à l'étranger. En cas de pollution massive du littoral aux hydrocarbures, les **spécialistes de la lutte contre les pollutions** sont formés aux différentes techniques de lutte contre les pollutions maritimes en frange littorale ou milieu portuaire. S'appuyant sur les moyens du GIE FOST dans le cadre d'une convention tripartite (groupe Total, Marine nationale et ville de Marseille), ils peuvent intervenir partout dans le monde pour de la protection, du confinement, de la récupération et du stockage temporaire.

CONCLUSION

À Marseille, dans l'Hexagone, en Europe et dans le monde, le statut militaire des marins-pompiers de Marseille offre une mobilisation et un déploiement très rapide et de grande qualité. Sur terre, le long de toutes les côtes françaises et en mer, ils exportent volontiers leur savoir-faire unique pour porter

secours ou pour dispenser des formations, exportant l'image de sérieux et de compétences de cette unité de la marine nationale, emblématique de la ville de Marseille.

Pascale Zarouyan du BMPM, rédactrice en chef de la revue officielle "Marins du Feu".



Le drapeau du BMPM.

BMPM CRÉATEUR DE LIEN SOCIAL

Le bataillon de marins-pompiers a très tôt compris que la meilleure façon de lutter contre les violences urbaines était de les prévenir. Créé en 2011, le service *Violences urbaines* permet de les prévenir et de développer deux dispositifs jeunesse, concourant à la paix sociale.

La prévention passe par la communication. Les marins-pompiers de ce service vont quotidiennement au contact des responsables des maisons de quartiers, des clubs associatifs et sportifs dans les cités marseillaises pour présenter le bataillon. L'unité a choisi de compter avec les jeunes, les aidant à être acteurs de leurs vies, mais aussi de leur société. Ainsi, la branche *Dispositif jeunesse* offre un accompagnement au travers de deux programmes : les cadets et les engagés du service civique.

Cinquante cadets de 14 à 16 ans, scolarisés et motivés, vont découvrir pendant un an le métier de marin-pompier, ses missions et ses valeurs. Ils deviennent les ambassadeurs du BMPM dans la cité phocéenne.

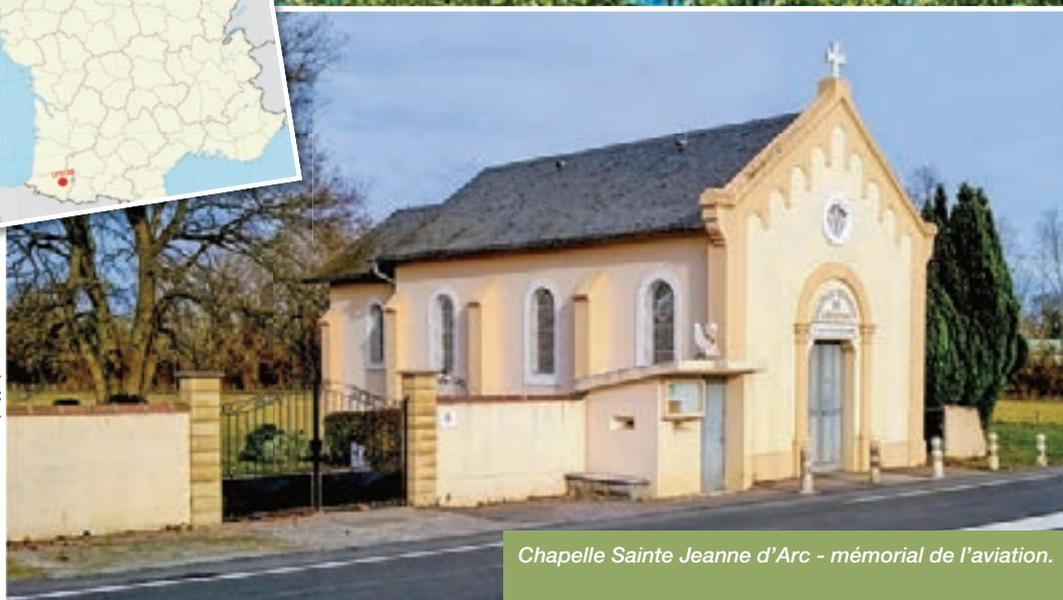
La gestion du réservoir d'engagés du service civique, âgés de 18 à 25 ans, répond aux mêmes ambitions de valeurs et de liens entre la personne volontaire et l'institution.

Il faut certes du temps pour atteindre des objectifs aussi louables que la paix sociale, le respect mutuel et l'entraide, mais ce sont autant de bouts de fils que tout ce monde tricote pour un avenir plus serein, dans un échange gagnant-gagnant.

La chapelle mémorial de l'aviation de Lescar (64) et son amicale (A.C.M.A.)



© Amicale de la chapelle mémorial de l'aviation et du camp guynemer.



Chapelle Sainte Jeanne d'Arc - mémorial de l'aviation.

En bordure de la RD289 qui mène de Lescar à l'aéroport de Pau-Pyrénées, se dresse une chapelle qui attire inmanquablement l'œil de tous les usagers de cette voie. Son histoire mérite d'être contée.

Son nom d'origine: chapelle Sainte Jeanne d'Arc, c'est une vieille dame de plus de 90 ans. En un temps où la pratique religieuse faisait encore partie de la vie courante, la nécessité d'un tel édifice s'est révélée dans l'esprit des pratiquants et sympathisants de l'aventure aéronautique, tant civils que militaires, implantés aux abords immédiats du lieu-dit Pont-Long et de l'aérodrome qui deviendra bien plus tard l'aéroport actuel dit Pau-Pyrénées. Elle est bâtie en 1927 avec des fonds recueillis auprès des aviateurs, des habitants des environs, des membres de l'aviation populaire (aéro-club) et de différentes quêtes dans les églises de Pau. Construite suivant les plans de monsieur

Blay, architecte, sous l'impulsion du colonel de Galard-Terraube commandant le camp d'aviation, elle est édifée sous le ministère du chanoine Maupas, archiprêtre et curé de la paroisse de Lescar.

La construction a lieu sur un terrain appartenant à la commission syndicale du Haut-Ossau (vallée des Pyrénées) et utilisé pour les besoins de la transhumance saisonnière. Cette commission établit, avec monseigneur Grieure, évêque de Bayonne-Lescar-Oloron, un bail emphytéotique de 99 ans pour un terrain d'une surface de 100 m². La chapelle est inaugurée le 27 novembre 1927, et bénie par cette même autorité religieuse départementale. Sur ses murs intérieurs ont été scellées des plaques de marbre sur lesquelles sont gravées les noms de 161 aviateurs morts entre 1912 et 1971. Au fil des années d'autres plaques sont ajoutés, commémorant les victimes militaires d'accidents aériens les plus récents, de l'armée de l'Air et de



© Amicale de la chapelle mémorial de l'aviation et du camp guynemer.

l'ALAT. Elle est desservie par divers officiants, les vicaires de Lescar au début, puis les aumôniers militaires, jusqu'au dernier, le père Robert Lepoutre. Après son décès, le camp Guynemer (Base aérienne 119) ayant été déserté, et l'école des troupes aéroportés (ETAP) pourtant très proche, possédant sa propre chapelle, celle de Jeanne d'Arc est purement et simplement abandonnée aux ronces. Occupée par des squatters, elle est vandalisée. On peut y trouver des canettes et des seringues abandonnées et même des traces de feux allumés à même le carrelage. Un groupe d'anciens aviateurs ayant fréquenté le site, émus par cette situation, entreprend de relever ce qui était quasiment devenu une ruine, la nettoyant, l'aménageant, jusqu'à ce que, réunis en association, ils se donnent pour tâche d'en refaire un édifice religieux digne de ce nom. Ils refont la toiture, l'électricité, la peinture, remettent en place les plaques citées plus haut, financent le vitrail central à l'effigie de Sainte Jeanne d'Arc tenant son oriflamme. Ils y disposent des souvenirs divers ayant trait bien sûr à l'aéronautique, des photos, des maquettes, des statues et des hélices cassées, dont l'une d'ailleurs sert de croix au-dessus de l'autel. Vient ensuite la restauration des huit autres vitraux, financés par des associations, des amicales ou des particuliers. Ils représentent soit, les fondateurs de la chapelle, soit les saints patrons des divers corps militaires aéronautiques, l'armée de l'Air, l'ALAT, les mécaniciens, les parachutistes, les enfants de troupe, soit des épisodes héroïques de l'histoire de l'aviation, l'épopée de l'Aéropostale par exemple.

De même, dans le jardin attenant à l'édifice se trouvent différentes stèles ou petits monuments évoquant des figures légendaires de l'Aviation, comme les frères Wright, Nungesser et Coli, ou plus près de nous les pilotes basco-béarnais du fameux régiment Normandie-Niemen qui s'est illustré sur le front russe lors de la guerre 39-45.

À noter que cette unité a perduré, elle est stationnée à l'heure actuelle sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan. Clin d'œil de l'histoire, la stèle rendant hommage à ces pilotes fut inaugurée il y a deux ans en présence du lieutenant-colonel Fonck, commandant ce régiment de chasse et descendant de l'as des as de la guerre aérienne de 14-18, le lieutenant René Fonck.

Aujourd'hui, l'association (A.C.M.A) est toujours active et sous la présidence de Noël Potier (ancien de l'ALAT), plusieurs membres actifs se réunissent tous les jeudis pour ouvrir la chapelle au public et participer à son entretien extérieur et intérieur. Jean-Louis Grégoire, l'un des fondateurs, ne manque aucun de ces rendez-vous hebdomadaires. Au cours des repas conviviaux et fraternels pris ensemble, toutes les occasions sont bonnes pour évoquer nos grands anciens, tels que le colonel Jean Adias (sans doute le détenteur du plus grand nombre d'heures de vol militaires) ou Geneviève de Heaulme (de Galard) que tous les passionnés d'histoire militaire connaissent par son surnom, «l'Ange de Dien Bien Phu». Elle est présidente d'honneur de l'amicale.

La chapelle de l'aviation est ouverte à tous, militaires en activité ou retraités, civils passionnés d'aéronautique ou d'histoire locale, aux organismes civils ou unités militaires : l'aéroport de Pau-Pyrénées, les « Vieilles Pierres de Lescar », le 5^e R.H.C... et bien au-delà de notre région.

Plus de renseignements sur le site internet «**Amicale Chapelle Mémorial de l'Aviation**» : www.aviation-memorial.com

Didier Filippowiak,
vice-président de l'ACMA Lescar,
Christian Hillou, 107^e section.

Le Siège communique

Appels à Candidature

Appel à candidatures à la fonction d'administrateur national (mandat 2023/2027)

Nous invitons tous les sociétaires (membres titulaires, associés, dames d'entraide) souhaitant postuler à la fonction d'administrateur national à se faire connaître. Conformément à l'article R 2.2 du règlement intérieur (édition 2010), les candidatures doivent être adressées par courrier simple à l'attention du président général de la SNEMM. L'acte de candidature devra se trouver dans une enveloppe close, renseignée « Candidature administrateur national » glissée dans l'enveloppe d'expédition.

Les candidatures seront **impérativement accompagnées** :

- D'une lettre de motivation mentionnant, outre les fonctions exercées au sein de l'une des structures de la SNEMM, toutes les activités et responsabilités exercées par le postulant, tant dans le domaine social, qu'associatif et professionnel.
- D'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de gérer ou de faillite personnelle.
- D'une photo d'identité récente (sans coiffure).

Toutes les candidatures seront examinées en CA. Après la recevabilité du dossier du postulant, un tirage au sort sera effectué au cours de la réunion de travail. La liste des candidats et le CV de chacun seront présentés, dans un unique panorama dans l'ordre du tirage cité précédemment, dans la revue « La Médaille militaire » et/ou tout autre procédé d'information jugé nécessaire par ledit conseil.

Appel à candidatures à la fonction de vérificateur aux comptes (mandat 2023/2025)

Nous invitons tous les sociétaires (membres titulaires, associés, dames d'entraide) souhaitant postuler à la fonction de vérificateur aux comptes au sein de la « Commission nationale de vérification comptable » à se faire connaître. Les candidatures doivent être adressées par courrier simple à l'attention de la Présidente générale de la SNEMM. L'acte de candidature devra se trouver dans une enveloppe close, renseignée « Commission nationale de vérification comptable », glissée dans l'enveloppe d'expédition.

Les candidatures seront **impérativement accompagnées** :

- D'une lettre de motivation mentionnant, outre les fonctions exercées au sein de l'une des structures de la SNEMM, toutes les activités et responsabilités exercées par le postulant, tant dans le domaine social, qu'associatif et professionnel.
- D'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de gérer ou de faillite personnelle.
- D'une photo d'identité récente (sans coiffure).

Toutes les candidatures seront examinées en CA. Après la recevabilité du dossier du postulant, un tirage au sort sera effectué au cours de la réunion de travail. La liste des candidats et le CV de chacun seront présentés, dans un unique panorama dans l'ordre du tirage cité précédemment, dans la revue « La Médaille militaire » et/ou tout autre procédé d'information jugé nécessaire par ledit conseil.

 Date limite de réception des dossiers « administrateur national » et « vérificateur aux comptes » : le 31 janvier 2023 (et non la date d'envoi).



Bon de commande
(réservé aux UD et sections)



Présentation à l'italienne
Illustration non-contractuelle

CONDITIONNEMENT PAR LOT DE 20 CALENDRIERS

NOMBRE DE LOTS

PRIX DU LOT FRANCO DE PORT
25 €

MONTANT

Règlement à joindre impérativement à la commande (par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la SNEMM). Commande possible dès fin octobre 2022.

- Chèque bancaire n° Émis sur
- Chèque postal n°

(À compléter lisiblement en lettres majuscules)

UD ou section n°

de

Adresse de facturation

Adresse de livraison (Si différente de l'adresse de facturation)

Nom/Prénom :

Nom/Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code Postal :

Code Postal :

Ville :

Ville :

Fonction :

Fonction :

Téléphone _____

Téléphone _____

**Cachet
de l'UD ou de
la section**





Sondage



vous avez répondu

Valeur • Discipline



Vous y avez répondu. Peu nombreux, certes, mais vos réponses ont leur importance. Découvrez ce que ressentent quelques lecteurs de la revue de la Société nationale d'Entraide de la Médaille militaire au travers de cette analyse.

Mais avant, je remercie les 61 membres qui ont répondu et donné leur avis...

Histoire - Mémoire Honneur particulier



98% des membres qui se sont exprimés confirment qu'ils sont abonnés. Ils lisent entièrement la revue à **88%**. Sa présentation actuelle rencontre un vif succès (**91,8%**) pour son format, sa clarté et sa facilité de lecture. Les trois thématiques proposées (**découverte, coin des lecteurs, informations pratiques**) ne sont pas prioritaires pour les lecteurs qui se sont exprimés. Leurs idées restent majoritairement dans des domaines déjà traités dans les rubriques de la revue (**vie des structures, boutique, infos**). Leur souhait serait peut-être qu'elles soient un peu plus développées. Dans leur grande majorité (**72%**), ils ne consultent pas le site internet, soit parce qu'ils ne disposent pas des moyens adéquats, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas les nouvelles technologies. Enfin, nos lecteurs ont classé les 10 rubriques de la 3^e question selon leurs préférences. La mise à l'honneur et le souvenir restent pour eux les domaines privilégiés. La majorité d'entre eux se situant dans les tranches d'âge les plus élevées, le respect de ce qu'ils ont vécu peut justifier le maintien de cet ordre de classement.

Classement par intérêt	Parmi les domaines traités, quel est votre ordre de préférence ?	Commentaires à retenir
1	Histoire - Mémoire - Honneur particulier	À conserver. C'est la raison d'être de notre société.
2	(Nouvelle rubrique spéciale sur un membre et ses mémoires écrites)	À étudier, les témoignages perpétuent la mémoire. Attention de ne pas se focaliser toujours sur les mêmes conflits (résistance, déportation).
3	Mise à l'honneur de nos centenaires (Nouvelle rubrique)	Si parcours et vie particulière, exemplaire. Oui, s'il y a un passé militaire de terrain.
4	Mise à l'honneur de membres de la SNEMM	Selon engagement pour la SNEMM (exemplaire)
5	Actualités (vie des armées, présentation de matériel,...)	À conserver
6	Vie des structures (UD et sections)	Connaître la SNEMM. Connaissance des autres. À conserver pour nos anciens, approfondir sur le site.
7	Mise à l'honneur (porte-drapeaux)	À conserver, peut être développé. Ils ont beaucoup de mérite.
8	Informations particulières (SNEMM, réglementations,...)	À conserver, les sociétaires doivent être informés. Tous n'ont pas le numérique, les plus âgés notamment.
9	Nos joies, nos peines	Eventuellement. Garder le souvenir.
10	Culture (lecture, cinéma, vidéo, sport,...)	Qui est contre ? À la rigueur.

En conclusion, ce sondage n'a pas rencontré le succès escompté. **61 réponses** ont été enregistrées. Signe, peut-être, que la revue convient dans sa version actuelle. Pour celles et ceux qui ont bien voulu s'exprimer, la revue, dans son ensemble, est bien perçue. Sans l'investissement des structures qui alimentent ses rubriques, son existence serait compromise (**70 % des réponses proviennent d'unions départementales participant activement à la vie de la revue**). Sa présentation comme son contenu donnent satisfaction. Elle reste le lien incontournable entre les Médaillés militaires adhérents, anciens et plus jeunes, mais aussi pour les membres associés et les dames d'entraide. Les thèmes abordés et traités semblent suffisants, aussi, vouloir améliorer voire diversifier les éditions à venir ne doit pas se faire au détriment de cet état d'esprit. Quelques idées des lecteurs ressortent néanmoins, mais isolées, ce qui ne permettra pas de les intégrer. **C'était la mission assignée au comité de rédaction, s'inspirer du ressenti des lecteurs. Vous en avez décidé ainsi, votre revue restera sous le format que vous appréciez.**



Vous bénéficiez d'une pension militaire d'invalidité et des soins médicaux gratuits ? **La complémentaire santé PMI est faite pour vous !**

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ RÉSERVÉE AUX BÉNÉFICIAIRES DES SOINS MÉDICAUX GRATUITS AU TITRE DE L'ARTICLE L212-1 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES (CPMIVG)

- **Des remboursements très élevés de toutes vos dépenses de santé** non couvertes par les soins médicaux gratuits,
- **Une cotisation 3 à 4 fois moins chère** que votre complémentaire santé actuelle,
- **Une intervention sur tous les postes** où la Sécurité Sociale est absente : dépassement d'honoraires, dentaire, optique, prothèse auditive, médecines alternatives...

1 MOIS OFFERT
AVEC LE CODE LMM2022
pour toute souscription avant le 31/12/22

Depuis le 1^{er} décembre 2020, vous pouvez nous rejoindre à n'importe quel moment de l'année en résiliant votre ancienne complémentaire santé du moment que vous l'avez souscrite depuis plus de 12 mois

UNE QUESTION À POSER ? UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE À DEMANDER ?

Par courrier : CNM Prévoyance Santé 93A, rue Oberkampf 75553 PARIS Cedex 11

Tél. : 01 53 36 36 10 • **Fax :** 01 44 62 86 74

Mail : agence@cnmsante.fr • **Site :** www.cnmsante.fr



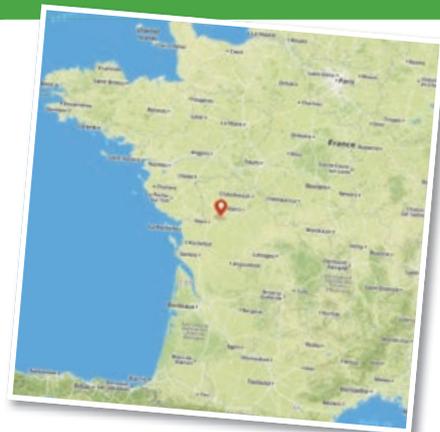
Compte rendu assemblée nationale ordinaire du 21 au 23 juin 2022 à Saint-Maixent-l'École

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLEINE DE PROMESSES.

Une rencontre dans la simplicité, la bonne humeur, le partage d'idées et surtout avec le plaisir de se retrouver dans la grande famille des Médaillés militaires. La plupart d'entre vous avec l'âge, le handicap, occupations personnelles n'a pu participer à cet événement. Cependant, nous continuons d'être présents dans vos foyers à travers votre revue, votre site internet et les réseaux sociaux. Nous gardons le cap de notre devise « **Valeur et Discipline** ».

Je vous présente donc ici un rapport succinct. Celui-ci (une trentaine de page et ses annexes) est à votre disposition dans son intégralité chez tous les présidents d'UD et de sections qui ne manqueront pas de vous le présenter lors de vos prochaines réunions.

Le général Franck Chatelus commandant l'École nationale des sous-officiers d'active, commandant la base de Défense de Poitiers/Saint-Maixent et délégué militaire départemental des Deux-Sèvres nous a fait l'honneur de sa présence pour l'ouverture de notre assemblée générale.



Patrick Lamy



Marc Perez

Avant de commencer j'aimerais remercier l'union départementale des Deux-Sèvres organisatrice de cette 87^e assemblée générale nationale :

- Patrick Lamy, secrétaire général, président de l'UD 79 et président de la 81^e section de Niort et les environs.
- Marc Perez, vice-président de l'UD 79 et président de la 886^e section de Saint-Maixent-l'École entouré d'une belle équipe de soutien.

Sous le signe des 170 ans de la Médaille militaire, ce grand rendez-vous annuel était le souhait de moderniser la méthode de concertation, d'unir les générations de délégués nationaux et de commémorer les anciens.

Les buts sont simples :

- les valeurs de la Médaille militaire.
- le rayonnement de notre association la SNEMM.

Nous gardons le cap de notre devise « **Valeur et Discipline** ».

1 Voici pour commencer le « **RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL – José Miguel Real** »

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue. Je tiens à vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve à être ici, parmi vous, dans cette ville de Saint-Maixent, creuset des sous-officiers de l'armée de Terre. Ville qui me tient à cœur car le 6 avril 1981 j'y posais mon sac pour neuf mois de formation.

Certes, une assemblée générale ne revêt pas la dimension d'un congrès, mais nous avons souhaité que cette année mémorielle de commémoration du 170^e anniversaire de la création de notre décoration revête un caractère particulier. C'est également la première assemblée générale nationale depuis 2019 nous permettant enfin de nous retrouver physiquement.

En cette année particulière où nous commémorons le 170^e anniversaire de la création de la Médaille militaire, j'aurai une pensée pour Louis Napoléon Bonaparte, le créateur de notre médaille ainsi que pour les 19 présidents qui m'ont précédé depuis 1904 et en premier lieu pour le président **Dezoete**, notre fondateur. Sans son travail et son abnégation, nous ne serions pas ici. Je souhaite également rendre hommage au président Foch, premier maréchal de France à assurer notre présidence en 1920. Lui qui avait su apporter à notre association un prestige, une visibilité et un rayonnement sans pareil.

Enfin je ne peux m'empêcher d'évoquer le président **Riché**. Il était, en 1965, le premier président issu de la 2^e génération de feu. Lors du congrès de Vincennes,

Marc Riché déclarait ne pas oublier les anciens de 14/18 tout en voulant se tourner aussi vers les générations de feu suivantes. Ces paroles nous devons les faire nôtres. Et nous aussi nous tourner vers les nouvelles générations de Médailleurs militaires. Cela doit être l'un de nos grands défis.

Au terme de ces deux années à la tête de la présidence de notre Société, me voici à vous rendre compte des événements qui ont jalonné l'année 2021. Cette démarche que je vais accomplir devant vous porte un nom : « Rapport moral », et je pense pouvoir vous dire qu'il ne l'a jamais aussi bien porté.

Le moral : le vôtre, dans les structures, celui du siège, le mien... Nous avons tous été malmenés.

Le vôtre : vous avez été malmenés par la COVID-19, qui depuis plus de 2 ans nous affecte. Pas une seule section n'ayant à déplorer le décès d'un ami, d'un membre de sa famille ou d'un sociétaire. Pas ou peu de réunions, rencontres ou repas ont pu se tenir pendant la pandémie. Même pour nos cérémonies officielles les autorités nous ont obligés à restreindre le volume de nos participants.

Dans vos structures : les sociétaires vieillissent, la relève se fait attendre, les jeunes médaillés hésitent à nous rejoindre. C'est un phénomène de société et toutes les associations rencontrent la même situation et en pâtissent. Malgré cela, une centaine de nouveaux présidents ont pris la relève dans les sections et deux sections ont été recrées et ont recruté. Autre chiffre encourageant, les 1150 nouvelles adhésions.

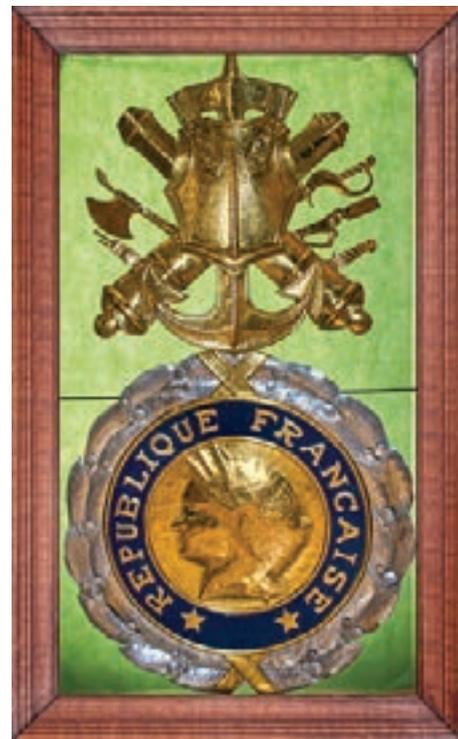


Le Siège : depuis deux ans, le personnel a repris confiance après avoir été malmené, critiqué et dénigré. N'en déplaise à certains, nous sommes une association mais aussi une entreprise. Le personnel ne se gère pas comme nous l'avons connu dans notre carrière. La mémoire administrative de notre association c'est notre personnel.

Mon assistante de direction a connu quatre président(e)s et dans un an sera sur le départ. Des choix devront être faits quant au renouvellement de son poste par la nouvelle gouvernance.

Malmené par les affaires ; détournement d'argent, falsification de comptes de structures, faux en écritures, vol d'emblèmes de sections et pour terminer interdiction bancaire à Pâques l'année dernière. Interdiction bancaire parce qu'une section partie en amicale il y a quelques années, n'avais pas été dissoute en bon ordre. Compte non clôturé et chéquier non rendu.

Que dire également de ces sections où le président est également trésorier, et qu'aucun contrôle des finances n'est fait localement depuis des années ?



Comment porter plainte quand nous, administrateurs comme le précisent nos textes n'avons pas fait le nécessaire pour que cette situation n'arrive pas ?

Le mien : malmené par des menaces et affaires internes au conseil d'administration où j'ai subi ainsi que le secrétaire général des attaques personnelles et ou par deux fois nous avons dû nous expliquer devant un défenseur des droits.

Nous devons évoluer.

Les mois passés dans ma fonction de président général m'ont permis de pouvoir dresser cet état des lieux sans complaisance. La SNEMM fait partie à part entière de la société française. Une société qui depuis plus d'une décennie est en pleine mutation. La société civile dans laquelle nous vivons se transforme au quotidien. Nous devons nous adapter aux mutations sociétales. La SNEMM ne peut plus être gérée comme avant. Nous devons progresser avec la société française ! Nous devons nous adapter à la société actuelle. Il en va de notre futur.

Je le disais déjà l'année dernière, le premier défi que nous devons relever est de bâtir la SNEMM de demain et la doter de nouveaux statuts.

Après la réunion de **Neuvy-sur-Barangeon** au 2^e semestre de 2021, et après avoir apporté les modifications demandées par les délégués de droit et élus. Ce travail a été mis entre parenthèse à cause des soucis de santé rencontré par le 2^e vice-président, sa démission de la fonction de 2^e vice-président et quelques semaines après de sa fonction d'administrateur. Ces travaux n'ont pu être repris par l'administrateur qui l'accompagnait dans cette mission car lui aussi a rencontré des problèmes de santé.

Dès le 3 décembre 2021, nous avons malgré tout engagé le dialogue avec le ministère de l'Intérieur et lui avons soumis des questions et transmis nos travaux. Des réponses nous ont été faites et des corrections devront être apportées.

Je ne doute pas que les deux administrateurs chargés de reprendre la suite des travaux apportent les modifications demandées et conduisent ceux-ci à terme. En parallèle des statuts, ces administrateurs devront se charger de préparer le règlement intérieur avec les sociétaires ayant été associés à ces travaux. Il ne faudra pas reconduire les erreurs de 2013 ou la modification de nos statuts n'avait pas donné suite à la réécriture du règlement intérieur datant de 2010. Nous ne manquerons pas de vous communiquer l'avancée des travaux des futurs statuts à travers les comptes rendus de nos prochains conseils d'administration.

Dès juillet 2021, à la suite de l'élection d'un nouveau collègue et la prise de nouvelles fonctions de l'administratrice et des nouveaux administrateurs, nous avons repensé l'organisation et le fonctionnement de notre association, de sa gouvernance et de ses actions afin de gagner en efficacité et en visibilité. Ce changement donne satisfaction malgré les difficultés d'un conseil d'administration composé seulement de 12 membres.

Une meilleure utilisation des moyens humains matériels et financiers, et une meilleure rationalisation de

ces moyens nous a permis une meilleure efficacité de notre action, et une légère réduction de nos dépenses. À ce sujet, j'ai renégocié certains contrats en collaboration avec le trésorier général.

En 2021 nous avons initié la demande de reconduction de notre partenariat de la réserve citoyenne de défense et sécurité. Ce partenariat a été approuvé par la ministre des Armées le 12 mai 2022.

Contrairement à ce qui est dit et écrit, nous n'avons jamais été Ambassadeur national de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale. Un projet avait été initié il y a quelques années, mais celui-ci n'avait pas abouti. Des contacts seront pris et nous conduirons à la rentrée de septembre cette démarche pour enfin être Ambassadeur national de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.

Nous avons également apporté de la clarté au CERFA afin de permettre aux élus des structures une déduction fiscale quand une activité est conduite au profit de la SNEMM. **Je rappelle que seul le président général est légalement autorisé à signer ces documents.**



Entraide et action sociale

C'est l'un des buts premiers de notre Société. J'entends qu'il le reste et que notre action dans ce domaine s'amplifie et gagne en visibilité. Là encore, efficacité, visibilité et transparence sont nos maîtres-mots. Nos présidents, membres des comités locaux,

et sociétaires de vos sections œuvrent chaque jour en ce sens. Dès juillet 2020, le conseil d'administration avait remis en place la commission de l'entraide, composé d'administrateurs et de sociétaires. Afin de vous transmettre une transparence totale de

l'action relatée dans les PV des conseils d'administration. En parlant de transparence totale, je ne doute pas que le trésorier général vous apportera l'éclairage nécessaire sur les montants engagés au titre de notre entraide et le pourcentage de notre budget consacré à cette action.

Nous vous devons plus d'expertise dans les dossiers et grâce à l'administratrice en charge de l'entraide, aux présidents des structures ainsi qu'aux membres de la commission, les dossiers que vous nous transmettez sont étudiés finement et complétés le cas échéant par des demandes d'aides complémentaires auprès de la FNAM à travers le GR113. Les allocations d'aide sont ainsi optimisées.

Nous devons vous donner les moyens de continuer vos actions dans une SNEMM forte. Une SNEMM forte de son action mais également forte de ses sociétaires. Car comme je l'avais déjà dit en octobre 2021 à **Neuvy-sur-Barangeon**, les structures et les sociétaires sont le cœur de notre association.

Voilà un autre défi: celui des adhésions!

Déplorer... c'est compréhensible, constater... c'est évident, mais nous devons maintenant passer outre les évidences. C'est pour cela nous devons tout mettre en œuvre.

Nous devons agir! «*Il faut agir, il n'y a que cela qui donne des résultats*» aimait à dire le maréchal Foch.

Et c'est ce que nous avons fait en mettant en place en septembre des actions de communication à travers des outils modernes. Les chiffres de début 2022 sont encourageants. Ces 1 150 adhésions nous confortent dans notre action. J'ai également provoqué des réunions et présentations de la SNEMM et de son action, aux conseillers sous-officiers des différentes Armées. Terre, Air et Espace et Marine.

Enfin, un défi colossal, mais aussi essentiel, se présente au conseil d'administration. Instaurer à nouveau un lien de confiance et de dialogue avec nos UD et sections. Les menaces ne servent à rien, ce sont les échanges d'idées et explications qui portent leurs fruits. C'est ce que nous essayons de faire même si je sais que ce n'est pas toujours facile. Nous devons aussi renouer le dialogue avec les sociétés civile et militaire. C'est ce que je m'efforce de faire depuis ma prise de fonction. Depuis bien trop longtemps une partie de notre SNEMM se sent parfois abandonnée. Je le constate à travers vos différents courriers. Mieux qu'une longue lettre réponse, même si souvent elle s'impose, les échanges téléphoniques permettent de mieux se comprendre et d'évaluer l'attente des uns et des autres. C'est ce que je fais mais c'est aussi ce que doivent faire les administrateurs. Nous devons vous écouter, vous aider, vous soutenir, et vous guider dans vos actions. C'est aussi cela administrer et je sais que, même si c'est parfois difficile, certains le font bien.

Notre Société a trop longtemps vécu, repliée sur elle-même. Le monde actuel est un monde de communication et nous devons occuper notre place dans ce monde-là. Certaines sections ne nous ont pas attendu

et conduisent des actions en ce sens. Nous devons reprendre notre place de 3^e décoration nationale et remettre la Médaille militaire dans la lumière. «**Assurer le prestige de notre décoration**». C'est, je vous le rappelle, une des missions premières décrites dans nos statuts... et c'est ce que vous faites régulièrement. Le 170^e anniversaire doit être un vecteur pour nous tous.

Je tiens également à souligner avec satisfaction que nous entretenons de bons rapports avec nos organismes de tutelle que sont la grande chancellerie et l'ONAC-VG principalement. Malheureusement le grand chancelier étant retenu de longue date, celui-ci ne sera pas présent à notre assemblée générale.

D'autres relations se sont renforcées, voire élargies avec les différents ordres, associations amies et partenaires. La S.M.L.H., l'A.N.M.O.N.M., l'U.N.C., l'A.C.P.N.S.I., le Souvenir français, l'U.B.F.T., «les Gueules cassées», Domitys, Implic'action, Access Protection et L.V.M.H. depuis quelques jours. Certaines conventions ont été revues (Forces Armées Canadiennes) et d'autres ont été dénoncées. D'autres partenariats seront proposés au conseil d'administration à la rentrée.

Nous avons renoué des contacts avec le ministère des Armées et le ministère de l'Intérieur. Ce travail a été concluant puisque, comme certains ont pu le constater, la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants ainsi que le directeur de cabinet du directeur général de la Gendarmerie nationale nous ont fait l'honneur d'assister au vernissage de l'exposition du 170^e anniversaire de la création de notre décoration. Nous recevons à nouveau toutes les invitations protocolaires et nous nous faisons un point d'honneur à y assister. Je compte également, avec la nomination du nouveau ministre des Armées, nous faire connaître à nouveau et essayer d'intégrer le G12. Quant au



drap tricolore souvent évoqué par les Médaillés militaires, la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées a statué et malgré cette directive certains ne la respectent pas.

Depuis 1904, les 19 présidents qui m'ont précédé ont conduit des actions et réformé notre association afin qu'elle s'inscrive dans son temps.

La Médaille militaire depuis la date de sa création, le 22 janvier 1852 est attribuée et continuera à l'être tant que des femmes et des hommes feront le métier des armes.



Une partie de l'assemblée.

La SNEMM doit, si elle veut perdurer, attirer de nouveaux sociétaires, se projeter dans l'avenir, s'inscrire dans son temps et se réformer. C'est ensemble que nous devons conduire ces actions.

Mesdames et Messieurs les président(e)s, sociétaires et dames d'entraide, chers amis, soyez les ambassadeurs de notre décoration et de l'association qui porte ses valeurs.

Le cœur de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire c'est vous.

2 Voici les différents intervenants lors de l'assemblée générale

(Vous retrouverez leur intervention dans le compte rendu complet auprès de vos UD et sections)

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL
José Miguel REAL
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Patrick LAMY
RAPPORT MORAL DU DIRECTEUR DE LA RÉSIDENCE MARC RICHE
Florian MACHEFER
RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL
Jean-Pierre BEAULIEU

RAPPORT COMMISSION DE CONTRÔLE
Antonin STEVENARD
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Laurent BATHIAS
BILAN DU RESPONSABLE DE L'ENTRAIDE
Elisabeth STANDAERT
BILAN DU RESPONSABLE SERVICE DES EFFECTIFS
Norbert DAUBA
BILAN DU RESPONSABLE DE LA CHANCELLERIE ET RECOMPENSES
Jean-Claude MAURY
BILAN DU RESPONSABLE DES LEGS
Henry DESSAUX (présenté par Jean-Pierre BEAULIEU)
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU GROUPEMENT 113 DE LA FNAM
José Miguel REAL
INTERVENTION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES
Jean-Paul VIRY
INTERVENTION DU REDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE
Gérard MAUPETIT
INTERVENTION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
Cyril JOZEFIACK
INTERVENTION DU CHARGE DES PARTENARIAT DES RÉSIDENCES DOMITYS
Laurent BLOND
INTERVENTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA FFMJS
James MAZURIE

FFMJS= Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Les rapports ont été soumis au vote électronique et ils ont été approuvés par les délégués nationaux.



Norbert Dauba, Effectifs.



Patrick Lamy, secrétaire général.



Elisabeth Standaert,
entraide.



Jean-Claude Maury,
chancellerie.



Jean-Pierre Beaulieu,
trésorerie.



Tony Stevenard,
contrôle.

3 Clôture de la 87^e assemblée générale nationale 2022 – José Miguel Real



Général Franck Chatelus
et Stéphane Baudry, maire.

Monsieur le Maire,
mon Général,

Merci de faire honneur aux Médaillés militaires en présidant la clôture des travaux de notre 87^e assemblée générale nationale.

Ces travaux, ont été principalement orientés vers les réformes de fonds que nous devons à une structure telle que la nôtre.

L'univers associatif est de nos jours soumis à rude épreuve. Pour autant, il est vital pour nous de mettre en application toutes les nouvelles règles qui concernent notre monde.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que ces réformes fondamentales sont aujourd'hui en phase d'installation. Notre objectif est qu'elles soient finalisées à la fin 2023.

Nous pourrons, ensuite, nous attacher plus sereinement à réorganiser notre fonctionnement, au regard de la conjoncture actuelle mais également de nos nouvelles responsabilités.

Les bénévoles d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. Ils sont plus exigeants, moins foncièrement disponibles. Ils sont davantage tournés vers la société dans laquelle ils vivent, moins enclins à défendre un droit ou une cause que par le passé.

Et puis, il faut encore compter avec d'autres paramètres :

Le bénévolat traditionnel, avec ses valeurs authentiques, glisse de plus en plus vers un bénévolat de « façade », en quête de notoriété. Aujourd'hui, le bénévolat implique de plus en plus des responsabilités juridiques, que certains peuvent craindre.

Les candidats sont aussi, plus souvent qu'avant, confrontés à une insuffisance de formation.

Ce constat est inquiétant.

Il l'est :

Lorsque l'on observe la baisse de nos effectifs et la hausse des âges ;

Lorsque l'on sait que malgré nos efforts pour soutenir nos armées (prise en charge de nos « anciens » ; des orphelins, des blessés, des actions mémorielles et soutien des musées, etc...).

Malgré ce constat, depuis le début de l'année de nouveaux Médaillés militaires nous rejoignent. Et une nouvelle génération de présidents émerge.

Tout n'est pas irrémédiablement sombre.

Certains commandeurs, chefs de corps, mécènes et sociétés sont bienveillants à l'égard de la SNEMM.

J'entrevois également une nouvelle possibilité de reconnaissances par nos autorités de tutelle. Le MINARM entre autres.

Grâce au soutien sans faille de la grande chancellerie qui nous permet d'avoir un retour important sur les abondons de traitement de la Médaille militaire.

Je remercie le grand chancelier pour cela.

Quant à nos responsabilités, elles sont énormes.

En effet, du fait de la dimension de notre structure, nous sommes considérés et gérés comme une entreprise par les autorités de tutelle.

Une entreprise avec toutes ses contraintes, sans en avoir ni l'organisation ni le potentiel.

Comme vous pouvez le constater, la gestion d'une association comme la nôtre, mais je pense aussi à la SMLH et l'ANMONM devient de plus en plus complexe.

C'est le prix à payer quand on « **joue dans la cour des grands et qu'on veut y rester** ».

Malgré tout, nos valeurs demeurent, autant que notre volonté de poursuivre notre mission pour le prestige de notre décoration et la défense de ses valeurs.

Mesdames et Messieurs soyons toutes et tous les ambassadeurs de notre décoration et de notre association.

Sans les sociétaires, les sections et les unions départementales la Société nationale d'Entraide de la Médaille militaire ne serait pas ce qu'elle est depuis 1904.

L'hymne national La Marseillaise retentit dans le hall Denfert.

Pêle-Mêle 87^e AG 2022 à Saint-Maixent-l'École



Arrivée des délégués nationaux.



Dépôt de gerbes à la stèle "Les Médailleurs militaires".



Repas travail le midi.



Repas soirée.



Cérémonie quartier Marchand.



Cérémonie quartier Marchand.



Cérémonie quartier Marchand.



Cérémonie quartier Marchand.



École des cadets.



Marc Perez,
président de la 886.



Inauguration salle
de la MM au musée
du sous-officier.



Claude Lhommedet
décoré de la MM lors
de la cérémonie au
quartier Marchand.



Remerciement du président à son équipe.

Photos détonées pour clôturer cette assemblée aux activités soutenues...
À sa grande surprise, notre président José a été intronisé chevalier de la Commanderie du Gouste-Chèvre de France.



Jean-Louis Nickel de la 946^e section habite à Blainville-sur-l'Eau (54 Meurthe-et-Moselle). Il estime être un des héritiers d'une paix, si fragile à conserver...

Passionné par l'Histoire et par le monde combattant, il participe activement aux actions mémorielles et commémoratives dans la région de Nancy, Lunéville et alentours. L'auteur s'implique au travers des associations patriotiques locales et départementales.

Marqué par les anecdotes évoquées par ses parents sur les années 1940, il tient à faire perdurer cette mémoire au travers de cet ouvrage. S'appuyant donc d'abord sur les récits de son père, vétéran de la 1^{re} armée Rhin et Danube, puis en compilant les archives familiales ou administratives, il souhaite rendre hommage au monde des anciens combattants et à toutes les victimes de guerre sur une période s'étendant de 1870 à 1945. Il tient à mettre en lumière, au travers de cette saga familiale, le tribut payé par des populations civiles souvent mises à mal en ces périodes sombres.

Il espère que ce récit puisse éclairer les jeunes générations sur le sens des valeurs à défendre encore actuellement face aux menaces de déstabilisation de tous ordres.

Plusieurs ouvrages à son actif dont *Dans le secret des dieux, l'enfer t'emporte*, présenté ci-contre.

DANS LE SECRET DES DIEUX, L'ENFER T'EMPORTE - TOME 1



Par Jean-Louis Nickel

Paulette et Jules André Nickel avaient découvert ce siècle en constante mutation dans l'accélération d'une modernité effrénée qui s'était accompagné de graves conflits dont l'un encore plus monstrueux que le premier, les avaient submergés.

Ils étaient nés au début des années 1920, juste après la première guerre mondiale de 1914-1918. Comme beaucoup d'autres, ils avaient été donnés en sacrifices aux crises et on leur avait volé les rêves de leur enfance. Ils avaient été privés aussi de liberté et spoliés d'une partie de leur jeunesse.

Ces parents avaient connu les plaisirs de la vie avec ses peines et ses joies. Ils avaient manqué de tout en se contentant de rien, subi encore et encore les drames en assumant courageusement le fardeau confié dans la tourmente, le risque, l'effort, la sueur et le sang. Ils avaient connu la séparation des êtres chers ou aimés, la peur du lendemain, affronté l'usure et les outrages des ans et souffert cruellement dans le froid, la disette et le chaos.

Prix indicatifs 22,90 euros version papier et 9,99 euros version numérique

(publications@editions-saint-honore.com)

Format : 17 x 24 cm

CHAMPAGNE RÉDEMPTEUR
Viticulteur depuis 1789

Edmond DUBOIS
« Le Rédempteur de la Champagne »

Etiquette de Champagne personnalisée à votre nom

CHAMPAGNE RÉDEMPTEUR
Carte des Médaillés Militaires
VOTRE NOM

Claudy
Arrière-petite-fille du Rédempteur et fille de Médaillé Militaire

Offre réservée aux Médaillés Militaires
CONTACTEZ-NOUS
Mail : contact@redempteur.com
Tél. : 03 26 58 48 37
www.redempteur.com

Visite de caves, dégustation, vente :
30 Route d'Arty
51480 VENTEUIL
Accueil :
lundi au samedi
10h à 12h / 14h à 17h

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

BOUGER

est dans votre nature.
La nôtre est de faciliter
votre mobilité

Unéo aide concrètement les militaires et leur famille
dans toutes les démarches liées à un changement
d'affectation et à améliorer leur pouvoir d'achat.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
ESTRIE POUR VOS BESOINS
DIRECTION & SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



100

On n'a pas tous les jours
100 ans!



33 GIRONDE
UD 033
1058 - COUTRAS

JEANNE MAURY

Lundi 27 décembre à Camps (33), chez madame Chazeaud famille d'accueil, nous avons fêté notre centenaire de la section de Coutras, madame Jeanne Maury, née le 26 décembre 1921 à Lussac (33). Après le décès de son mari Maurice en 2005 elle a adhéré comme dame d'entraide à la section. C'est donc avec beaucoup de plaisir et une

certaine émotion que le président lui a remis, au nom des adhérent(e)s, un magnifique bouquet de roses et le traditionnel colis de Noël. Madame Maury, profondément émue par cette démarche, a très apprécié ce témoignage de sympathie et de reconnaissance. Elle remercie les membres de la communauté des Médailleurs militaires en leur souhaitant une longue vie.

Toutes nos félicitations!

André Vialor,
secrétaire de la 1058^e section.

13 BOUCHES-DU-RHÔNE
UD 013
0423 - Salon-de-Provence

GEORGES DELPECH

Ce n'est pas moins de 103 bougies qui fleurissent le gâteau offert par sa famille à notre adhérent et surtout doyen, Georges Delpech. Notre ami, né le 23 avril 1919, est Médaille militaire depuis 1958. Il est adhérent à notre section depuis 1960.

Il y a trois ans lors de la fête organisée pour fêter ses 100 ans, il nous avait promis d'arriver au moins au même âge que sa sœur, 103 ans, bravo, pari tenu. Georges vit toujours dans son appartement, avec un encadrement bien organisé et le soutien de ses fils, 77 et 78 ans. Georges n'a pas perdu sa vivacité d'esprit. De plus, il bénéficie d'une santé que beaucoup, même parmi les plus jeunes, lui envient.

Toutes nos félicitations!

PETIT RETOUR
SUR SA CARRIÈRE

EVDA (Engagé volontaire par devancement d'appel) au titre du 404^e RA-DCA le 15 août 1938 à Tours.

Nommé brigadier-chef le 1^{er} mai 1939, maréchal des logis le 1^{er} mai 1945, maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 1947 et sous-officier de carrière le 18 décembre 1949, maréchal des logis major le 1^{er} janvier 1952, adjudant le 15 décembre 1956 et adjudant-chef le 1^{er} juillet 1951.

Ses missions

- Campagne contre l'Allemagne du 2 septembre 1939 au 25 juin 1940.
- Volontaire pour servir en Extrême-Orient, 1951 (20^e Cie de munitions à Haiphong au Viêt Nam).
- Volontaire pour l'AFN, il embarque à Marseille le 10 avril 1959. Il est rapatrié en métropole le 1^{er} septembre 1961. Il rejoint la 732^e Cie de munitions à ERGMU



le 1^{er} mai 1963. Il est ensuite affecté au 9^e CMRM le 1^{er} août 1964. Il prend sa retraite le 10 mai 1969.

Ses décorations

- Médaille militaire le 30 juin 1958.
- Médaille commémorative 1939 1945 + Indochine + A.F.N.
- Médaille coloniale agrafe Indochine.
- Médaille ancien combattant.

71 SAÔNE-ET-LOIRE
UD 071
1349 - LOUHANS

COLETTE SOULIER



Le 26 juin 2021, Charles Janodet président de la 1349^e section de Louhans recevait un courrier signé du président général décernant le diplôme et de la Médaille d'or à Colette Soulier, sociétaire de la section 3000 rattachée au siège national et domiciliée à Montjay (71). Après avoir pris contact avec sa fille et compte tenu des obligations

vaccinales liées à la pandémie de la Covid 19 instaurées en juillet, il est convenu de reporter la remise de récompense par mesure de précaution. C'est ainsi que le mercredi 17 novembre 2021, Charles Janodet accompagné de son épouse vice-présidente des dames d'entraide de la section se sont rendus à La Charmée (71), pour avoir l'immense plaisir et l'honneur de remettre officiellement la Médaille d'Or à Colette Soulier, valeureuse récipiendaire **âgée de 102 ans** depuis le 15 septembre. Médaillée militaire selon le décret du 14 mars 1968, c'est une centenaire joviale, alerte, pourvue d'une intacte lucidité et d'une grande gentillesse qui donne spontanément son accord pour intégrer les rangs de la 1349^e section. La mutation envoyée le 18 novembre a été effective suite au message du 22 novembre reçu du service des effectifs. Née le 15 septembre 1919 à Strasbourg, Colette Soulier a

d'abord intégré en 1940 les équipes d'urgence de la Croix Rouge française et part en Allemagne en 1944 pour soigner les prisonniers de guerre qui seront libérés par les Alliés. En 1945, elle obtient son diplôme d'infirmière militaire et sera affectée Outre-Rhin où va se dérouler toute sa carrière au sein des Troupes d'Occupation en Allemagne qui deviendront F.F.A. en 1949. Avec son mari déclaré grand invalide de guerre elle vivra avec ses 4 enfants durant 35 ans à Baden-Baden et prendra sa retraite en 1980. Tous les membres adhérents de la 1349^e section sont très honorés de compter dans leurs rangs Colette Soulier, 102 ans, doyenne d'âge des Médaillées militaires de la Société nationale d'Entraide de la Médaille militaire.

Toutes nos félicitations !

92 HAUTS-DE-SEINE
UD 092
0626 - COURBEVOIE - LA GARENNE

OCTAVE PERRETTE

Notre doyen, Octave Perrette, au port altier et toujours très élégant, a eu 105 ans le 16 avril 2022. Grâce à notre coordinateur, Arthur Saint Gabriel, nous avons pu lui souhaiter son anniversaire au cercle des anciens combattants de Courbevoie. Entouré de ses deux filles Laure et Linda, des Médaillés militaires, tous également légionnaires, du vice-président Benito Belogi et de son épouse. Présents également, Michaël Vorobieff, notre portedrapeau Tahar Rouabah, la présidente et son époux ainsi que les invités de la famille. Tous, lui ont rendu un hommage bien mérité.

La présidente a retracé ses états de services au parcours exceptionnel. Mobilisé à 23 ans pour la Seconde Guerre mondiale, il débarque à Bayonne pour rejoindre le front alsacien. Fait prisonnier, il s'évade du camp de Dijon et embarque pour la Guadeloupe dont il est originaire.

Il répond à l'appel du général de Gaulle. À la Désirade, il formera le 1^{er} bataillon antillais. Après quelques mois d'instruction en Amérique, il débarque à Casablanca et il est envoyé en Tunisie pour contenir les Allemands. Son unité participe en 1944 à la campagne d'Italie, bataille de Monte Cassino, puis débarque en Provence pour remonter jusqu'en Alsace.

Libéré, il s'engage pour l'Indochine où il effectue trois séjours. En 1955 il rejoint Alger. Pendant son séjour, il est pris d'une rage de dents. Direction le dentiste, et là « COUP DE FOUDRE » pour l'assistante Ruth qu'il épouse. Mais après 64 ans de mariage, Octave perd son grand Amour Ruth, décédée il y a trois ans. Il lui rend visite tous les jours au cimetière de Colombes.

Depuis qu'il est seul, le moral d'Octave à « des hauts et des bas », mais physiquement il est en bonne forme. Il peste seulement, car il est obligé, depuis peu, de s'aider d'une canne. Son médecin n'a pas d'explications, d'autant que la vie d'Octave n'a pas été de tout repos ! À l'âge de 10 ans il travaille déjà dans les



champs de cannes à sucre. Comme il manque de nourriture, il mange 4 kg de mélasse par jour (oui 4 kg), pourtant il n'a rien, pas de diabète ni de cholestérol. Une exception et une force de la nature !

Octave arbore fièrement beaucoup de décorations sur sa poitrine. Il a été promu officier dans l'ordre de la Légion d'honneur en avril 2018. Compte tenu de ses services, un dossier de proposition pour le grade de commandeur est en cours. Nous espérons tous qu'il n'attendra pas trop longtemps du fait de son âge. Nous souhaitons, qu'il soit toujours de ce monde longtemps encore pour fêter beaucoup d'anniversaires.

Toutes nos félicitations !



Jean-Frédéric
Allerat

51 MARNE
UD 051
0141 - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

MISE À L'HONNEUR DE JEAN FRÉDÉRIC ALLERAT

Jean Frédéric Allerat est né le 14 février 1941 à Dun-le-Palestel (Creuse).

Il entre dans la vie active avec une première expérience d'instituteur, appelé sous les drapeaux en 1967, au groupement de réparation du matériel à Limoges. Il quitte le

service au grade de sergent.

Engagé au titre du service de santé des Armées, il connaît différentes affectations : Belfort, la direction centrale du service de santé des Armées à Paris, l'établissement ravitailleur du service de santé à Marolles, où il termine sa carrière en février 1996, au grade d'adjudant-chef.

Titulaire de la Médaille militaire en 1996, il rejoint la 256^e section des Médailleurs militaires de Vitry-le-François, d'abord en qualité de porte-drapeau,

puis président de la section de mars 1997 à mars 2020, date de dissolution de cette section.

Très impliqué dans le monde associatif, il est de septembre 1999 à octobre 2015 trésorier du comité cantonal du Souvenir français. Son action et son application lui valent plusieurs décorations dont la médaille Vermeil du Souvenir français.

Il est également secrétaire-trésorier du comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre de Vitry-le-François de 2003 à 2020.

Marié en 1970, père d'un enfant, il aura la douleur de perdre son épouse Françoise en août 2007. C'est un acteur connu et apprécié du milieu patriotique pour ses nombreuses années d'engagement qui nous a quitté le 20 janvier 2022 à Loisy-sur-Marne. Médaille militaire, médaille de bronze de la Défense nationale agrafe « Service de Santé ».

Patrick Eloy,
président

59 NORD
UD 059
0140 - MAUBEUGE

LA 140^E SECTION DE MAUBEUGE EST EN DEUIL

Le 16 janvier 2022 dans sa 98^e année le plus ancien membre de la 140^e section est décédé.

Jean Carpentier était titulaire de la Médaille militaire depuis le 5 juillet 1951.

Engagé dans la Gendarmerie à tout juste 21 ans, à l'issue de son stage de formation il est affecté à la 2^e légion de la Garde Républicaine à Arras (Pas-de-Calais).

Le 7 novembre 1947 il embarque à Marseille pour l'Indochine à destination de Saïgon où il débarque le 7 décembre 1947. Il est aussitôt envoyé dans la province de Cochinchine dans le delta du Mékong comme sous-officier d'encadrement d'un régiment vietnamien. Il participe à diverses opérations en brousse, dans les rizières et en poste toujours en terrain d'insécurité. Il est désigné comme chef d'escorte de la chaloupe provinciale Hong-Se entre Trà Vinh et Saïgon soit une distance de 400 kilomètres aller et retour.

Le 21 octobre 1948, il se distingue lors de l'attaque de la chaloupe. Blessé au début de l'attaque il continue de combattre permettant de sauver la plus grande partie du convoi. Son

courage et sa détermination sont récompensés par l'attribution de deux citations avec attribution de la croix de guerre.

Il quitte l'Indochine le 10 janvier 1950. La Médaille militaire lui est conférée le 5 septembre 1951 pour

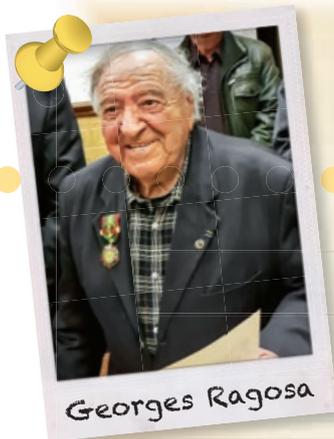
faits de guerre. Outre les décorations obtenues pendant son séjour en Indochine Jean Carpentier a été élevé au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur le 14 juillet 2015. Il est également chevalier dans l'ordre national du Mérite.

La cérémonie des obsèques a eu lieu le 20 janvier 2022 à Villers-Sire-Nicole en présence du président Patrick Thomas, qui a prononcé l'éloge funèbre. De nombreux membres de la section, de porte-drapeaux, des représentants des comités de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite et de plusieurs membres d'associations patriotiques maubeugeoises étaient présents pour lui rendre un dernier hommage.

Patrick Thomas,
président.



Jean Carpentier



Georges Ragosa

83 VAR
UD 083
0278 – DRAGUIGNAN

HONNEUR À GEORGES RAGOSA

Le 8 novembre 2021, lors de l'assemblée générale du C.E.L.A.P. (Comité d'Entente et de Liaison des Associations Patriotiques) de Draguignan, présidée par le général (2S) Alain Vigreux, et en présence de nombreux présidents d'associations patriotiques, Patrick Tartelet, président national adjoint de l'UNSOR, vice-président du GR 138 de la fédération nationale André Maginot, a remis au sergent-chef (er) Georges Ragosa, la médaille d'Or de la FNAM (grade de commandeur), au nom du président national de la FNAM.

Georges Ragosa (90 ans), sociétaire de la 278^e section de la Médaille militaire, membre de l'UNSOR, président de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants) de Draguignan, ancien d'Indochine, est très actif au sein des associations patriotiques dracénoises. Cette très haute distinction vient le récompenser pour sa gentillesse, sa modestie, sa fidélité et son dévouement. Totalisant 50 ans de porte-drapeau, c'est à ce titre qu'il a été mis à l'honneur. Il est une figure incontournable de Draguignan et un exemple pour nous tous. Très sincères félicitations à notre ami Georges.

Pascal Chrismant,
président de l'UD 83, président de la 1834^e section.

67 BAS-RHIN
UD 067
0236 - STRASBOURG

HOMMAGE À MARCEL GRUBER

Né à Gamsheim (67) le 6 janvier 1920 rue Gruber, Marcel Gruber nous a quitté le 29 décembre 2021 à l'aube de ses 102 ans. Engagé à 19 ans au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a été engagé volontaire, prisonnier, évadé, résistant puis a pris part à la campagne de libération.

Engagé en 1939, il est affecté au 4^e régiment de génie à Grenoble et assiste à la douloureuse défaite de juin 1940. En 1941, de retour à Strasbourg, il rejoint la filière « Lion d'or ». Comme responsable il réussit à faire évader une trentaine de prisonniers de guerre et réfractaires (24 prisonniers français, 2 serbes et 4 camarades de la classe 40). Dénoncé, il s'évade avec deux camarades et réussit à passer en Suisse où ils sont arrêtés et emprisonnés à Bâle. Sur l'intervention du consulat de France, ils sont libérés et acheminés sur Genève. De là, sur ordre du capitaine Lejall, il se rend dans différentes villes françaises, s'enrôle dans la résistance et participe ensuite aux combats de la libération. Muté en Afrique du Nord au 3/6 RTA en août 1945 à Oran puis Tlemcem et Marnia. Il est démobilisé en 1946 avec le grade de sergent. De retour à la vie civile, il entreprend une carrière

dans l'administration publique dans différentes ambassades et termine sa carrière au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Retraité en 1980, il s'investit dans les associations locales et devient une figure incontournable

et chaleureuse de Gamsheim jusqu'à devenir le doyen du village. Adhérent de la 236^e section, malgré son grand âge, il était par sa joie de vivre et son allant, son désir de faire plaisir, un exemple. Nous retiendrons la fête avec sa famille et ses amis pour ses 100 ans au *Royal Palace* et sa participation le 16 novembre dernier au centenaire de la 236 où il a eu plaisir à danser. Petit de taille mais grand par le cœur (dixit monsieur le maire de Gamsheim) il restera dans nos pensées. Marcel Gruber était chevalier de la Légion d'honneur à 96 ans en 2016, Médaillé militaire en 1952, croix de guerre avec palme. Il avait également la médaille des évadés, la médaille des passeurs, la croix du combattants volontaires, la croix du combattant, la médaille des anciens combattants, la médaille des réfractaires.



Marcel Gruber

92 HAUTS-DE-SEINE

UD 092

0626 - COURBEVOIE - LA GARENNE

REMISE DE LÉGION D'HONNEUR À MICHAËL VOROBIEFF

Le 09 octobre 2021, à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, le sénateur honoraire Alain Gournac a relaté les services militaires exceptionnels et le retour à la vie civile de notre ami Michaël Vorobieff. Il l'a ensuite adoubé au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Michaël, très ému à ensuite remercié la députée des Yvelines, Natacha Bouzyreff, Gilbert Audurier, administrateur national de la SNLH et président du comité des Yvelines de la Légion d'honneur et notre présidente pour leur présence.

Il a parlé de ses origines russes, sa mère vivait déjà en France quand son père est arrivé en 1926. Michaël est né en 1938 et, sans oublier leurs origines, il a été éduqué avec le respect de la France.

Son père n'a eu de cesse de lui répéter : « *la France nous a accueillis et nous devons la servir* ».

La présidente n'a pas manqué de faire remarquer que Michaël a retenu la leçon se portant volontaire pour aller combattre en Algérie, qu'il a, par ses actes de courage et de dévouement,

été cité deux fois à l'ordre de l'armée et une fois à l'ordre du corps d'armée. Ces citations comportent l'attribution de la croix de la Valeur militaire, les deux premières citations avec palmes et l'autre un clou.

Comme le sénateur

demandait à la présidente : « *vous avez eu la Médaille militaire à titre militaire ?* »

Elle a profité de l'occasion, pour faire un petit historique du « Bijou de la Nation » et de la Légion d'honneur et préciser leurs différences. Michaël pour cette cérémonie était entouré de sa famille et d'amis de longue date. Très ému, il regrettait l'absence de son épouse décédée trois ans auparavant. Il a tenu à inviter Octave Perrette, notre doyen, (accompagné de ses deux filles).

La cérémonie terminée, par un lunch au pavillon Henri IV.

Claude Veron, présidente.



Michaël Vorobieff

55 MEUSE

UD 055

0446 - LIGNY-EN-BARROIS

DOUBLE HOMMAGE À NANT LE PETIT LE DIMANCHE 26 JUIN 2022



Jean Gavazzi

À l'occasion de l'assemblée générale de l'association des Médaillés militaires de Ligny-en-Barrois, en présence du major Gérard Maupetit représentant national des Médaillés militaires, un hommage a été rendu à Jean Gavazzi, pour son engagement bénévole à la présidence de cette association, depuis 1994 jusqu'à ce jour,

À l'avenir, cette association ne fera plus qu'une avec celle

de Bar-le-Duc.

Après la traditionnelle remise de gerbe au monument aux morts de Nant-le-Petit, la maire du village a également rendu hommage à son concitoyen pour son engagement dans diverses autres associations telles que la présidence de l'ILCG de Tronville, l'association

communale St Martin, mais aussi pour son engagement municipal pendant quatre mandats consécutifs, dont un en tant que conseiller municipal et trois en tant qu'adjoint au maire.

À ce titre un arrêté d'honorariat établi par madame la préfète du département de la Meuse lui a été remis par Dominique Pensalfini-Demorise.

Ensuite le président de l'union départementale des Médaillés militaires de la Meuse, Serge Castello a retracé la carrière militaire de Jean Gavazzi en soulignant la similitude de leurs parcours et son engagement au sein de la 446^e section des Médaillés militaires.

S'en est suivi un apéritif fort sympathique, mêlant membres de l'association, famille et habitants du village.

Dominique Pensalfini-Demorise, maire de Nant-le-Petit (Meuse).

85 VENDÉE
UD 085
0147 - LA ROCHE-SUR-YON

HOMMAGE À WLADISLAS KUZBYT



Lors de la cérémonie du 11 novembre 2021, devant le monument aux morts de la Roche-sur-Yon, à l'issue de l'inauguration de la place Simone Veill, le général Pierre Renault, accompagné du colonel (ER) Jean-Michel Ruchaud remettait la cravate de commandeur de la Légion d'honneur à notre camarade Wladislas Kuzbyt. La tombée de la nuit rehaussait cette belle cérémonie qui se déroulait à la lueur des projecteurs.

Wladislas Kuzbyt est né le 3 septembre 1941 à Eson (89). À l'âge de 19 ans, alors qu'il effectue son service militaire en Algérie, il est blessé grièvement dans l'explosion de son engin blindé. Il est le seul rescapé. La Médaille militaire lui est conférée le 22 août 1962 sous le matricule 00334810.

Il passe de longues années à subir des soins au Val de Grasse à Paris. Handicapé, devant se déplacer en fauteuil roulant, il participe à la vie de sa commune en tant qu' élu conseiller municipal. Toujours au contact du monde combattant, il adhère à plusieurs associations. Allant à la

rencontre des plus jeunes, dans les écoles, il témoigne de ce qu'il a vécu, une vie perturbée, blessée, dédiée au service de ses compatriotes, cherchant à transmettre l'amour de la France. Wladislas Kuzbyt est un exemple pour ces jeunes qui se posent souvent des questions.

Il est mis une première fois à l'honneur en 2018 avec la médaille de plus de 25 ans de Médaille militaire.

Lors de l'assemblée générale du 20 mars 2022, la médaille d'or de la SNEMM lui a été remise par le président départemental Christian Grimaud. Il a reçu des mains du président de la 147^e section, Marcel Dubois, le diplôme correspondant. Très touché et ému par ce moment, notre camarade, la larme à l'œil, nous remerciait en disant humblement qu'il n'avait fait que son devoir, « Servir son pays, la France ».

La 147^e section des Médaillés militaires de la Roche-sur-Yon est fière de compter un adhérent qui a voué sa vie au service des autres et de son pays.

Merci Wladislas pour tout ce que tu as fait, tu es un bel exemple, pour nous et pour les jeunes générations.

Marcel Dubois,
président de la 147^e section.

85 VENDÉE
UD 085
1456 - LES HERBIERS

LÉGION D'HONNEUR POUR MARCEL THOMAS

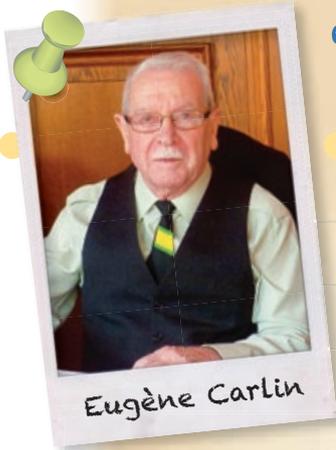
Le 11 novembre 2021, place d'honneur aux Herbiers, en présence de madame le maire, du conseiller général, des présidents d'associations, des porte-drapeaux Médaillés militaires et anciens combattants, le général de Gendarmerie Philippe Du Boisbaudry a décoré notre camarade Marcel Thomas en le faisant chevalier de la Légion d'honneur.

Appelé sous les drapeaux le 1^{er} janvier 1960 au 5^e RTM à Dijon, Marcel Thomas embarque pour l'Algérie et rejoint le commando 295 au 8^e bataillon de Zouaves à Tezagh (Sud Oranais). Faisant preuves de qualités brillantes lors d'opérations engagées, il se distingue à

deux reprises. Le 14 février 1961, il est cité à l'ordre de la brigade puis à l'ordre du régiment le 12 avril 1961. Il est décoré de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Promu caporal le 1^{er} novembre 1960, il quitte l'armée après 28 mois de service. Il se voit conférer la Médaille militaire le 04 novembre 2011.



Jacky Morin,
président.



Eugène Carlin

67 BAS RHIN
UD 067
0236 - STRASBOURG

HOMMAGE À NOTRE PRÉSIDENT D'HONNEUR

C'est devant l'église Saints Pierre et Paul d'Obernai que se sont retrouvés le président de l'UD, les présidents de sections du Bas-Rhin et leurs porte-drapeaux pour les obsèques d'Eugène Carlin, décédé à l'âge de 98 ans le 28 février dernier.

L'éloge funèbre a été prononcé par l'ex-présidente de l'UD 67, Lydie Louvat-Girod. « *Eugène a eu une vie bien remplie, scindée en deux parties : la première comme militaire, puis la seconde civile et associative.* »

Dès sa naissance en 1924 il est placé sous le signe de l'armée, son père maréchal des logis au 15^e régiment d'Artillerie de Douai et les témoins tous militaires dont un armurier. À l'âge de 4 ans, le 1^{er} octobre 1928, il est admis aux enfants de troupe « dans sa famille ». De 1942 à 1945 il est réquisitionné aux Houillères nationales de Bruay en Artois. Il écrit au général de Gaulle afin d'obtenir une levée de réquisition pour s'engager. Celle-ci est tout d'abord refusée puis enfin acceptée. Nous sommes fin 1945 et sa carrière militaire va durer 17 ans 10 mois 15 jours. Il sert au 101^e GAFTA, effectue 2 séjours en Indochine de 47 à 49 puis de 54 à 56 et un en Algérie de 59 à 62. Rayé des contrôles en 1963 il entre aux établissements ZAEGEL HELD à Obernai de 1964 à 1984

Médaillé militaire par décret du 31 décembre 1960, il adhère en 1962 à la 236^e section de Strasbourg et en 1964 à la 1243^e section d'Obernai où il est porte-drapeau puis président de 1971 à janvier 2013. 49 ans de présence dans cette section dont 42 comme président, c'est tout à fait exceptionnel. De 1991 à 2011 il est président de l'UD 67 puis de 2011 à ce jour président honoraire et médaille d'or de la SNEMM.

En 1971, il participe à la création de l'union régionale des Médaillés militaires (Haut-Rhin et Bas-Rhin) dont il est secrétaire régional sous la présidence de monsieur Dessonet. En 1972, il organise la 1^{re} vente de charité régionale à Colmar dont les bénéfices sont versés à la société nationale aux profits de ses œuvres.

Ensuite tous les deux ans sont organisés des ventes de charité nationales, dans les salons du 20^e arrondissement de Paris. De nombreuses personnalités y participent (Mme Pompidou ou encore Mme Giscard d'Estaing le 5 décembre 1981 au stand Alsace). L'intégralité du montant des bénéfices étaient reversés au siège parisien. En 1980 il organise le congrès régional à Obernai avec la venue de la musique de l'école des enfants de troupe de saint Cyr l'école : 802 participants, 23 sections d'Alsace de Médaillés militaires sont présentes et défilent à travers la ville, de nombreuses personnalités politiques sont présentes. Un journaliste de l'époque écrit : « *Pour un peu on se serait cru aux fastes d'antan en voyant se mouvoir ces anciens militaires cravatés de jaune et de vert* ».

Chaque année j'ai connu avec lui, dans la salle d'honneur de la mairie d'Obernai, la remise officielle des diplômes de la Médaille militaire aux nouveaux promus du département. Action qui favorisait le recrutement.

En 1991 il est élu président de l'union régionale d'Alsace à Villé.

En 2000 il écrit « *Il y 30 ans je me souviens de l'enthousiasme d'alors et des 500 personnes qui participaient à cette fondation (union régionale) de l'amitié, de la camaraderie et de la solidarité qui y régnait. Je suis attristé de constater ce qui reste du caractère amical d'alors* ».

Jusqu'en 2018, il participait au congrès parisien. Nous garderons un souvenir inoubliable de toutes nos péripéties parisiennes.

Dans le même temps il a été vice-président du Souvenir français à Obernai et vice-président du mouvement familial d'Alsace.

Décorations :

- Médaille militaire.
- Chevalier de l'ordre national du Mérite.
- Croix du combattant volontaire 39/45.
- Médaille coloniale agrafe « extrême orient ».

Cher Eugène, quelle vie exemplaire au service des Médaillés militaires, bien remplie de joie comme de déceptions et je n'oublie pas dans l'accomplissement de cette réussite, la présence à tes côtés de Georgette ton épouse, dame d'entraide de la 1243^e section et de tes enfants, Louis membre associé de l'UD 67 et tes filles Christine et Noëlle.

Lydie Louvat Girod

03 ALLIER
UD 003
0027 - Vichy

Nouveau bureau à la 27^e section de Vichy



Créée en 1904, la 27^e section de Vichy a connu une période très difficile liée à l'épidémie de Covid 19 et aux problèmes de santé des membres du bureau dont son président Patrice Bourcier, élu depuis 1989. Une réunion de l'Union départementale 03 des sections locales de la SNEMM a eu lieu le 9 mars 2022, sous la présidence de Dominique Deshayes, afin de donner un second souffle à la section. Grâce au soutien de la municipalité de Vichy qui souhaitait maintenir le lien avec la Médaille militaire, et au bureau de l'UD qui a aidé pour la gestion provisoire, un nouveau bureau a été formé et sera officialisé par vote le 14 mai 2022 en présence de tous les membres de la section. Françoise Sylla qui assurait jusqu'alors l'aide à Patrice Bourcier lui succédera. Le secrétariat sera assuré par Jacky Landais, un tout nouveau Médaille militaire et la trésorerie par Pascal Bertocchi. Ils seront assistés par Michel Chevalier le temps d'assimiler la gestion. Michel Chevalier restera le délégué départemental et national. La vérification aux comptes sera assurée par Jean Charlier et Maurice Main.

11 AUDE
UD 011
0957 - Limoux

Assemblée générale de la 957^e section



L'assemblée générale s'est tenue à Limoux le samedi 26 mars 2022 en présence de monsieur Loison président de l'UD 11, monsieur Durand maire de Limoux, madame Robert députée de la 3^e circonscription, monsieur Tailhan correspondant défense et du capitaine Valverde gendarmerie de Limoux. De nombreux présidents de sections de Médaille militaires et d'associations patriotiques sont également présents.

La réunion débute par un instant de recueillement en mémoire de nos camarades disparus, de nos frères d'armes « Mort pour la France » et les victimes d'attentats et de la guerre Ukraine/Russie. Le président rappelle l'origine de la Médaille militaire et sa devise « Valeur et Discipline ». Il expose brièvement l'organisation de la SNEMM, son rôle et son action d'entraide.

Le bilan financier est présenté par monsieur Louvion trésorier et le bilan « moral et activité » est détaillé par le président lui-même. Les deux bilans sont adoptés à l'unanimité. En l'absence de volontaires, le bureau de section est reconduit. Les nouveaux adhérents, messieurs Du Roure, Payen et Salcedo sont applaudis par les anciens. Les allocutions des autorités concluent la fin de l'assemblée et des diplômes et des médailles ont été remis à monsieur Riu 25 ans de Médaille militaire, à monsieur Begue médaille de bronze, à monsieur Veauvy et madame Naudy diplôme d'honneur.

En fin de matinée, un cortège fort de 11 drapeaux se dirige vers le monument aux morts pour un dépôt de gerbes dont celle de la section.

Après le vin d'honneur offert par la municipalité, un excellent repas très convivial, regroupant près de 80 personnes, est servi par le traiteur *Chez Lionel* de Limoux.

14 CALVADOS
UD 014
0220 - LISIEUX

Assemblée générale des sections de l'union départementale du Calvados

Après deux années d'interruption, l'UD14 renoue avec les traditions en conviant les sections à son assemblée générale ordinaire le 25 février 2022 à Lion-sur-Mer.

Quatre sections sur six sont représentées, leurs membres sont très heureux de se retrouver autour du président François Heaulmé.

Un hommage est rendu aux personnes disparues avant de dresser le bilan des années 2019 à 2021 : rattachement de la section de Caen à l'UD14 et fusion des sections d'Isigny et Bayeux approuvées par le conseil d'administration de la SNEMM en date du 22 décembre 2020.

Remerciement aux porte-drapeaux présents lors des manifestations patriotiques en particulier à Caen où notre drapeau est régulièrement représenté.

Renouvellement du bureau :

Président : François Heaulmé ; Vice-président : Jean-Claude Pavan ; Trésorière : Gisèle Werlen-Hérodote ; Secrétaire : Patrick Grymbosz ; Contrôleurs aux comptes : Sylvie Furbeyre et Philippe Rasselet. Remise de diplômes et de médailles associatives :

Diplômes pour plus de 25 ans de titularisation de la Médaille militaire : Jean-Luc Blandin, Antoine Delmas, Daniel Leroy, Marc Brevet et Daniel Giffard. Diplôme et médaille d'argent : Jean-Claude Pavan, Daniel Leroy, Philippe Rasselet, Claude Bataille, René Berget et François Heaulmé.

Pour clore cette matinée de travail, l'ensemble des participants s'est retrouvé autour d'un repas dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



22 CÔTES-D'ARMOR
UD 022
0165 - Perros-Guirec

Assemblée générale de la 165^e section



La 165^e section de la Médaille militaire a tenu son assemblée générale annuelle le 20 mars 2022 à Trégastel en présence de madame Dominique Laborde 1^{ère} adjointe au maire de la commune. L'effectif se réduit inexorablement d'année en année, passant de 99 en 2018 à 77 en 2021, année au cours de laquelle nous avons eu à déplorer le décès de 8 adhérents contre une seule nouvelle adhésion. Heureusement l'année 2022 se présente sous de meilleurs auspices avec déjà l'arrivée de 10 nouveaux adhérents (3 médaillés militaires, 3 dames d'entraide, 4 membres associés).

L'assemblée générale s'est poursuivie par la remise des récompenses aux membres de l'association. Diplôme 25 ans de Médaille militaire : Jean-Pierre Davay ; Médaille échelon Bronze : Gilles Le Coadou, Joël Deniel, Patrick Le Goff ; Médaille échelon Argent : René Garric, Michel Blaud, Guy Parzy, Jean-Pierre Davay, Claude Redondo ; Médaille échelon Vermeil : Jean-Luc Egéa.

33 GIRONDE
UD 033
0242 - Libourne - Castillon

Assemblée générale de la 242^e section



Après une interruption forcée due à la pandémie, la 242^e section des Médaille militaires de Libourne a pu tenir son assemblée générale le 20 février 2022 dans les locaux de la maison des associations de Libourne.

Après l'accueil, le président Jacques Pujol ouvre



MANU FÊTES

**LE CRÉATEUR FRANÇAIS
DE DRAPEAUX BRODÉS**

490, Allée du Millésime
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87

www.manufetes.com



FABRICATION FRANÇAISE

la séance en souhaitant la bienvenue et remercie les adhérents de leur présence. Une minute de recueillement est observée à la mémoire des Médaillés militaires, familles et amis disparus. Le secrétaire présente les rapports d'activités de 2020 et 2021, le trésorier, son rapport financier. Les rapports sont adoptés à l'unanimité. Le vérificateur aux comptes souligne la bonne tenue des comptes. Le président reprend la parole pour préciser certains points de ces comptes-rendus. Les membres du comité de section ainsi que le délégué national sortants sont réélus à l'unanimité. Le délégué national prend la parole pour rendre compte des résultats du congrès extraordinaire de la SNEMM et répond aux nombreuses questions posées par les membres présents. Les sociétaires se rendent ensuite au monument aux morts du cimetière de Libourne, avenue de Quinault, où une gerbe est déposée et une minute de silence observée, en présence de messieurs Robin et Galand, représentants le maire de Libourne ainsi que madame Desmond, adjointe au maire de Créon, des présidents et des porte-drapeaux des ordres nationaux, des présidents et des porte-drapeaux d'associations patriotiques et du président et du drapeau du Souvenir français. Un vin d'honneur est ensuite offert aux sociétaires et invités, puis un repas copieux et délicieux, accompagné de crus de la région, est servi aux participants et à leurs familles dans la salle du Verdet, par notre traiteur *Goudineau*.

UD 033

0041 - Arcachon - La Teste

Réactivation de la 41^e section
« district Arcachon – La Teste »



En mai 2021, la 41^e section est réactivée. Créée en 1904, la section pourtant forte de plusieurs dizaines de membres est dissoute en 2017, rompant avec son histoire. Son drapeau a été transmis avec soins par des générations de Médaillés militaires ayant servi la France et défendu leurs valeurs. C'est donc dans un contexte local difficile, qu'une poignée de membres titulaires et associés ont décidé de relancer l'œuvre débutée par les soldats de Napoléon III. Monsieur le sous-préfet et les élus ont accueilli favorablement cette réactivation.

Yves Foulon maire d'Arcachon a permis à la section d'organiser un vin d'honneur au *Tir au Vol* avec la participation de son premier adjoint Pierre Cavoli et de madame Antoun conseillère départementale, en présence des représentants d'associations dont d'anciens combattants. Au cours de cette soirée, Guy Rauchs Médaillé militaire s'est vu décerner le diplôme d'honneur de la SNEMM. Deux mois plus tard, à La Teste-de-Buch, le maire Patrick Davet et son adjointe Christelle Jeckel ont mis à disposition une salle des fêtes pour que la section organise un nouveau vin d'honneur, cette fois-ci offert aux testeraïns. Les deux élus ont échangé avec le sergent Samuel Lisaboï, grand blessé et Médaillé militaire, qui a présenté les initiatives pour aider les blessés de notre armée. Paul Banzet a pour sa part reçu la médaille d'argent de la SNEMM. Alsacien, son histoire commence en 1941 par son évasion avant l'incorporation de force dans la Luftwaffe et aussitôt son engagement dans la résistance. Après la libération, il est affecté successivement au Sénégal, au Mali, au centre d'essai des Landes puis occupe les fonctions de chef de section d'intervention durant les événements

d'Algérie. Une vie au service de la France jusqu'en 1967 pour ensuite devenir une « figure » de la ville de La Teste en tant qu'intendant et gestionnaire principal de l'éducation nationale.

Durant ces moments de convivialité, la section de Villenave d'Ornon et celle de Biscarosse ont tenu à déployer leurs drapeaux au côté de celui de la 41^e section. Toutes les sections de la SNEMM de Gironde et des Landes, et bien d'autres ont apporté leur soutien à cette réactivation, démontrant la cohésion du réseau national.

Le sous-préfet Ronan Léaustic a, quant à lui, reçu dans les locaux de la sous-préfecture le président de la section. Le haut fonctionnaire s'est montré très chaleureux, respectueux de l'histoire portée par la SNEMM et de son œuvre d'entraide. Il nous a assuré de son soutien.

Pendant ce temps-là, notre section envoyait un de ses membres en Inde pour prendre contact avec la 1289^e section... mais c'est déjà une autre histoire, une de celle qui fera sans aucun doute honneur à nos illustres anciens.

UD 033

1430 - Arès

Assemblée générale de la 1430^e section



Le dimanche 27 mars 2022, la 1430^e section d'Arès Lège-Cap-Ferret s'est réunie en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de Patrick Latapie et en présence de Xavier Daney, maire d'Arès.

Une minute de silence a été observée en hommage aux membres disparus : Noël Leclerc, Guy Daquet et Clément Michel.

Suite à la démission du trésorier Bernard de Izaguirre, Patrice Blasquez a été élu et a exposé la situation financière 2021, suivie du rapport de la commission de contrôle présenté par Pierre Dupuy. Puis, Patrick Latapie a donné lecture du bilan d'activité, de la situation des effectifs qui se compose de 27 titulaires, 7 associés, 20 dames d'entraide. Le drapeau de la section a participé à toutes les manifestations patriotiques. Le président a remercié le porte-drapeau, Patrice Blasquez pour sa grande disponibilité. Remerciements aussi aux dames d'entraide pour leur implication dans les diverses occasions.

Enfin, le président a adressé ses plus vifs remerciements aux municipalités d'Arès et de Lège-Cap-Ferret, pour leurs subventions et le soutien qu'elles manifestent tout au long de l'année.

Après les questions diverses, le président a clôturé la séance et invité l'assemblée à un apéritif, suivi d'un repas festif.

35

ILLE-ET-VILAINE

UD 035

0143 - Côte d'Émeraude

Assemblée générale de la 143^e section



L'assemblée générale s'est déroulée le 13 mars 2022 à St Malo en présence de Gilles Lurton, maire de St-Malo et de sa conseillère chargée des associations patriotiques.

Un hommage a été rendu aux 9 défunts de l'année écoulée « Respect d'une minute de silence en mémoire des disparus ».

Le président annonce que l'année 2022 marque le 170^e anniversaire de la création de la Médaille militaire le 22 mars 1852 par le prince-président Napoléon Bonaparte avec la devise « *Valeur et Discipline* ». Le but de cette association est de garder les liens et partager des activités ensemble pour rompre la solitude de nos anciens Médaillés militaires et amis. La secrétaire Odile Desprez a commenté les activités 2021 qui ont été restreintes du fait de la pandémie avec une reprise en septembre. Le nouveau programme d'activités 2022 a été annoncé avec un repas offert par une entreprise présentant ses produits, une sortie d'une journée à St Caradec en octobre.

La section organisera aussi un repas pour remettre le diplôme de médaille d'Or à nos deux centenaires : Marcelle Ledean née le 13 février 1922 et André Draux né le 08 août 1922. Notre doyenne Emma Rouxel fêtera ses 103 ans le 2 juillet prochain.

Les effectifs de la section sont en baisse, nous comptons aujourd'hui 67 membres. Le trésorier, Daniel Lefèvre, a ensuite présenté le bilan financier annuel. Pour ces deux interventions, quitus leur a été donné à l'unanimité. Le président rappelle que les cérémonies patriotiques sont assurées par la présence des trois porte-drapeaux sur les deux rives, accompagnés du président, vice-président, secrétaire, trésorier et des adhérents fidèles.

L'assemblée générale se termine par une remise de diplôme d'ancienneté de 25 années pour Joseph Cottais, Loïc Gandon, et médaille de vermeil décernée à Jo Darel, vice-président.

Le président invite les autorités et les adhérents à un vin d'honneur suivi d'un repas convivial.

44

LOIRE ATLANTIQUE

UD 044

0180 - Nantes

Assemblée générale de la 180^e section de Nantes

La 180^e section des Médaillés militaires de Nantes et environs s'est réunie en assemblée générale ordinaire le 27 février 2022 à 10 heures, dans la salle de réunion du restaurant *Le Forum* à Basse Goulaine. Qu'il est bon de se retrouver après ce long moment de contraintes sanitaires. Une bonne journée après un repas de qualité avec les épouses et amis qui se sont joints à nous. Photos de l'ensemble, les membres du bureau, présentation vidéo du président, avec en arrière-plan notre trésorier et la remise des récompenses. Notre devise « *Pour que la section vive, restons unis par des liens solides de l'amitié et de la fraternité* ».



51

MARNE

UD 051

0141 - Châlons-en-Champagne

Le label « *Bleuet de France* »

Le 4 mars 2022, en présence de nombreuses personnalités, dont Samira Alouane sous-préfète de Châlons-en-Champagne, Véronique Peaucelle-delellis directrice générale de l'ONAC/VG et Antoine Carenjot directeur du service départemental de l'ONAC/VG, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes *Auge Colin* d'Avize a reçu le label « *Bleuet de France* ». Le monde associatif et de nombreux anciens combattants étaient associés à cette cérémonie.

Après le discours de bienvenue, Antoine Carenjot a donné lecture du texte qui a permis à cet établissement de recevoir cette distinction, qui est la seconde attribuée dans le département de la Marne. Dans les jardins, Hervé Chabaud, président départemental des membres de l'Ordre national du Mérite a planté un cèdre du Liban pour concrétiser l'aide et le soutien apportés à cet EHPAD. Cette cérémonie a été suivie du vernissage de l'exposition photographique "Héros anonymes".

« *Pourtant, ce ne sont pas les volontaires qui manquent. Des héros anonymes, tous prêts à faire un dernier saut, même pour rien, pour l'honneur* », général Marcel Bigeard.

Cette exposition est née d'une idée originale entre Aurélien Cody, photographe professionnel, et Antoine Carenjot.

C'est une ode à l'engagement. Anciens combattants, militaires d'active, pupilles de la Nation, porte-drapeaux... 32 portraits de marins exprimant le souvenir des conflits des 20^e et 21^e siècles tout aussi importants que le travail de mémoire entrepris dans le département de la Marne. Chaque photo est accompagnée d'une fiche biographique rappelant leur parcours et leur engagement au service de la France. Lors de cette cérémonie, trois Médailleurs militaires de la 141^e section de Châlons-en-Champagne, Jean-Marie Gagnaire, Michel Lefevre et Denis Girod sont mis à l'honneur.

Cette exposition sera présentée, en 2022, dans différents établissements de la Marne.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.



52

HAUTE-MARNE UD 052

Assemblée générale de l'UD de la Haute-Marne

L'assemblée générale ordinaire de l'Union départementale de la Médaille militaire haut-marnaise, s'est déroulée à la DMD de Chaumont, dans une salle, prêtée gracieusement, pour cette occasion, par l'autorité militaire. Le lieutenant-colonel Pétaïn, DMD en second, est venu saluer l'assistance avant le début des travaux. Contrairement à 2021 où cette assemblée générale, s'était déroulée à Joinville, en mode confiné, l'effectif de ce lundi 21 mars 2022, en présentiel, était au complet.

Dès l'ouverture de la séance, le président Paquet a demandé que soit respecté une minute de silence, en hommage aux camarades disparus en 2021 et au cours de ce premier trimestre 2022.

Dans son rapport moral, il a mis l'accent sur les nombreuses manifestations qui ont repris du fait de l'allègement des mesures sanitaires. Ce sont autant de sorties mises au crédit de l'UD 52, toujours très active pour apporter son concours, principalement l'accompagnement des élèves de collèges du département, et d'une compagnie de l'école de gendarmerie de Chaumont, au ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, l'hommage aux morts de la gendarmerie à l'école de gendarmerie de Chaumont, la cérémonie de départ du général Bouquin, commandant l'École, les passations de commandement de la BA 113 et de l'École de gendarmerie de Chaumont (général Gérin), la cérémonie du 18 juin à Colombey-les-Deux-Eglises puis la venue du Premier Ministre à l'occasion des 51 ans de la

disparition du général de Gaulle.

Le président Paquet a remercié les présidents, les délégués de la Médaille militaire et les porte-drapeaux, pour leur disponibilité sans faille et pour la bonne ambiance régnant au sein de l'UD 52.

Le rapport financier, à l'équilibre, était présenté par le trésorier, Jean-Claude Legros, attesté par les vérificateurs aux comptes, Yves Charpentier et Serge Cappe.

Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Après le tour de table traditionnel, l'assemblée générale a été clôturée à 17 h 00.



UD 052

1727 - Joinville-Wassy

Ravivage de la flamme avec la 1727^e section

Invités par Daniel Fais, président de la 1727^e section de Joinville-Wassy, les élèves de troisième du collège Jouffroy d'Abbans de Doulaincourt-Saucourt se sont rendus à la cérémonie journalière du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris le 24 mars 2022. Ils sont accompagnés de Frédéric Fabre, maire de Doulaincourt-Saucourt, de Anne Raimbault, principale du collège et de 5 professeurs.

Cette cérémonie solennelle est présidée par Geneviève Darrieusecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées chargée de la mémoire et des anciens combattants et par les généraux Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris, Bruno Dary et Christophe de Saint-Chamas, nouveau président du comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Les honneurs sont rendus par un régiment de la Garde républicaine de Paris et par la musique de la Gendarmerie mobile d'Ivry-sur-Seine.

Le port des gerbes et du drapeau de la Médaille militaire de Joinville-Wassy sont assurés par les élèves du collège.

Le drapeau de la Flamme, quant à lui, est porté par notre camarade Lionel Romary de la section de Joinville-Wassy.



UD 052

0129 - Langres

La Médaille militaire a 170 ans...

Un vibrant hommage a été rendu à notre Médaille militaire créée jour pour jour il y a 170 ans.

Grâce à la belle organisation de la 129^e section, cet anniversaire célébré le samedi 22 janvier à Langres, est une réussite. C'est l'occasion de rendre un vibrant hommage à celles et ceux qui, par leur courage et dévouement, en ont été les récipiendaires. Certes la cérémonie s'est faite en petit comité, restrictions Covid obligent, mais l'hommage, lui a bel et bien été rendu. Une cérémonie qui a commémoré très solennellement cet anniversaire, en présence d'autorités civiles et militaires et des représentants

d'associations du monde combattant. En effet, pour l'occasion, Jean Pierre Paquet, président de l'UD 52, Béatrice Bonnin-Kapps présidente départementale de l'ONM, Jacques Cornuel président du groupement langrois des associations patriotiques, Serge Menière président de la FNACA et Michel Humblot président de l'UNC sont présents. Plusieurs gerbes ont été déposées par les autorités.



54

MEURTHE-ET-MOSELLE

UD 054

0841 - Conflans-Jarny-Briey

Des porte-drapeaux et des parachutistes à l'honneur

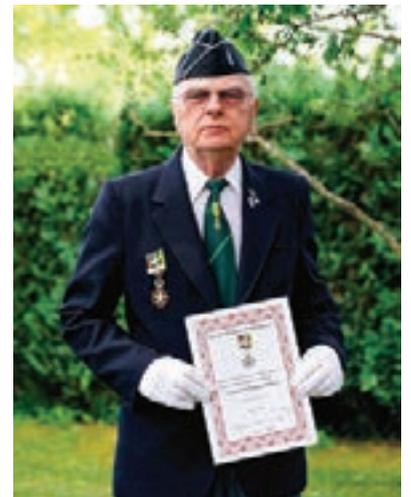
Une cérémonie de bénédiction de deux nouveaux drapeaux (l'amicale des parachutistes de la vallée de l'Orne et l'amicale des porte-drapeaux du Pays-Haut) s'est déroulée à Jœuf 54, samedi 9 octobre, devant le monument aux morts. Plusieurs personnalités sont présentes, le sous-préfet Frédéric Carre, Pierre Gossot diacre et président du Souvenir français, monsieur le maire de Jœuf, le président de l'amicale des parachutistes et le président de l'amicale des porte-drapeaux. Les différentes associations patriotiques et militaires du Jarnisy sont également représentées.

Avant de bénir les drapeaux, le diacre a rappelé : *"Pour faire la paix, il faut du courage, bien plus que pour faire la guerre. Il faut une grande force d'amour"*.

La cérémonie a permis de rappeler l'héritage historique et le sacrifice de celles et ceux tombés pour la patrie, dont le souvenir se perpétue grâce aux porte-drapeaux.

À l'issue de la cérémonie a eu lieu une remise de médailles. La médaille du civisme et du dévouement avec palme d'or est remise à Michel Gury, porte-drapeau de notre section depuis 1997, récompensant ses nombreuses années de dévouement, d'abnégation et de présence aux manifestations patriotiques.

Un vin d'honneur, offert par la municipalité, a terminé cette cérémonie de souvenir et de récompense. L'ensemble des adhérents de la 841^e section adresse ses plus vives félicitations à notre camarade Michel.



56

MORBIHANUD 056
0884 - Port-Louis**Assemblée générale de la 884^e section**

Le 06 mars 2022, salle de l'Artimon à Locmiquélic, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la 884^e section de la Médaille militaire dite de l'ancien canton de Port Louis. Forte de ses cinquante-quatre adhérents, la section rayonne sur neuf communes alentour (Port Louis, Locmiquélic, Merlevenez, Nostang, Sainte-Hélène, Riantec, Plouhinec, Gâvres et Kervignac).

Le quorum largement atteint, le président Joël Audran ouvre la séance en accueillant les participants heureux de se retrouver après ces deux longues années sans échanges directs avec le bureau de la section. La minute de recueillement envers ceux qui nous ont quitté, empreinte d'émotion, est révélatrice de l'attachement des adhérents aux valeurs représentatives de notre médaille.

La présentation des rapports d'activités permet à la fois de préciser l'action du bureau durant les mois de pandémie et de préparer l'année 2022. En 2020 et 2021, pandémie oblige, le bureau a administré la section au travers de réunions ou visioconférences sans pouvoir organiser les traditionnels rendez-vous annuels. Mais cette année 2022 se présentant sous de meilleurs auspices, les deux journées conviviales seront proposées à nos adhérents, incluses dans le programme d'activités.

Le rapport moral du président, ceux du trésorier, du secrétaire et du porte drapeau sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Cette assemblée générale ordinaire est également l'occasion de la remise du diplôme de la médaille de vermeil à Jean-Yves Le Floch et des diplômes des plus 25 ans à Christian De La Hogue, Jean-Louis Cailloce et Bertrand Nerzic.

En fin de séance, le bureau est réélu : Joël Audran, président ; Émile Hautecœur, vice-président et trésorier ; Christophe Mahé, secrétaire ; Christian

Boulesteix, porte-drapeau. Membres au sein du bureau : Guy Harreau, Sylvie Rio-Foucher et Jean-Claude François.

Enfin, pour clore les retrouvailles, un pot de l'amitié a été offert par la section tout en gardant les précautions d'usage en ces temps encore troublés.

UD 056

1597 - Belz-Étel

Assemblée générale de la 1597^e section

L'assemblée générale de la 1597^e section des Médailleurs militaires, de Belz-Étel s'est déroulée le samedi 05 mars à Erdeven. La séance est ouverte par le président Henri Roussel qui remercie tous les participants de leur présence, ainsi que les élus présents ou excusés. Il souligne la joie de tous se retrouver après l'arrêt de certaines activités pour cause pandémie COVID-19.

Il fait observer une minute de silence à la mémoire de nos huit ami(e)s et camarades décédés ces trois dernières années.

Les effectifs de notre section sont en baisse. Au 1^{er} janvier 2022, le total des effectifs de notre section s'élevait à 67 membres : 32 membres titulaires, 10 membres associés et 25 dames d'entraide.

Il salue l'arrivée de cinq nouveaux adhérents : Daniel Fouillen, Gaël Marot et Jean-Pascal Rioux en tant que membres titulaires, Patrick le Formal en tant que membre et Annick le Maire en tant que dame d'entraide.

Ensuite l'ordre du jour de l'assemblée est déroulé avec ces grands classiques (bilan moral, bilan financier, participation aux différentes cérémonies, renouvellement du bureau, activités 2022 ...)

Pour terminer le président félicite Bernard Bailly, pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade de chevalier.

Il remet également des diplômes et des médailles à Christian Lagger (le diplôme et l'insigne de bronze de porte-drapeau) ; Lucien Lescop (le diplôme et la médaille de vermeil) ; Anne Jacob, René Le Port et François Rio (le diplôme et la médaille argent) ;

Blandine Guillo, Andrée le Golvan et Christian Lagger (le diplôme et la médaille de bronze) ; Anne Perronno, Raymonde Lautram, Marie Le Strat (le diplôme d'honneur et un bouquet de fleurs).

L'assemblée générale se clôture par un vin d'honneur que chacun apprécie.

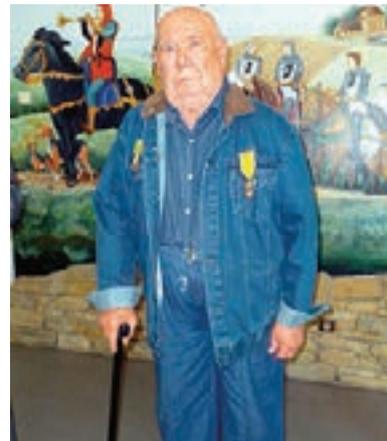
57

MOSELLEUD 057
0230 - Metz**Décès de Norbert Gobert**

Nous venons d'apprendre le décès de notre ami Norbert Gobert à l'âge de 88 ans. Médaille militaire depuis 1974 il avait reçu la médaille d'or de la SNEMM en 2021. Il était marié, père de 3 enfants et a eu la joie d'être entouré de 6 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants, il avait fêté ses noces de palissandre en 2020. Une délégation de la section de Metz était présente lors de ses obsèques.

Nono, comme nous l'appelions affectueusement, a effectué toute sa carrière militaire dans l'armée de l'Air. Il débuta à Étampes en 1953 pour terminer à la BA 128 de Metz Frescaty avec le grade de major en 1985. Contrôleur aérien, il avait été affecté successivement sur les bases de Drachenbronn, Contrexville, Mont-de-Marsan et avait effectué de nombreuses opérations extérieurs et séjours Outre-Mer.

Adhèrent la SNEMM depuis 1976, il en avait été administrateur de 1999 à 2002. Ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un homme fidèle dans ses amitiés et portant haut les valeurs de notre Médaille militaire.





Atelier
Le Mee
TRADITION

Fabricants de drapeaux brochés
depuis 1956 !

Contactez-nous :
mathilde.ne@eurodrapeau.com

02 99 38 83 02



59

NORD
UD 059
0286 - Cambrai

Assemblée générale de la 286^e section



Le dimanche 13 mars s'est tenue l'assemblée générale de la 286^e section de Cambrai sous la présidence de Guy Viart.

Le président a remercié les personnalités civiles et militaires de leur présence. Il a fait observer une minute de silence en l'honneur des membres de la section disparus et des victimes de la guerre en Ukraine. Le président revient sur la baisse des effectifs. La section a perdu plus de 100 membres en 10 années.

Il rappelle que la section fête le centenaire de sa création et le 20^e anniversaire de l'implantation de la stèle des Médaillés militaires. La trésorière, Marie Braunecker a présenté le rapport financier, Marie-Thérèse Vatin le rapport de contrôle et Reine-Marie Viart a fait lecture du rapport d'activité des années précédentes. Ces trois états ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée. Pour terminer cette réunion, des remises de diplômes et de médailles ont permis de mettre à l'honneur certains membres de la section.

- Diplôme d'honneur et la médaille d'argent à Reine-Marie Viart,
- Diplômes d'honneur à Lucien Belval, Yves Clement et Emile Maillot,
- Médailles associatives de bronze à Jean-Marie Ivanec, Jean-Marc Elipot et Joëlle Danglerre,
- Diplômes de plus de 25 ans de titularisation de la Médaille militaire à Alphonse Betrencourt, André Place, Jean-Paul Noulain et Guy Poidevin.

Après la prise de parole de François Xavier Villain maire de Cambrai et de Jacques Legendre, sénateur honoraire du Nord, tous les participants se sont rendus au monument de la victoire de la ville et à la stèle des Médaillés militaires pour déposer une gerbe. Ensuite, Un repas apprécié de tous, a clos cette journée.

UD 059
0140 - Maubeuge

112^e Assemblée générale de la 140^e section



Le dimanche 6 mars 2022 à 10 h 45 une gerbe est déposée en mémoire des Médaillés militaires morts pour la Patrie au monument aux morts de Maubeuge. À 11 heures, nous nous retrouvons tous pour notre assemblée annuelle.

Le président Patrick Thomas a accueilli les nombreux invités qui ont accepté de participer à notre assemblée générale. Il ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et aux

personnalités invités. Il fait observer une minute de silence en mémoire des titulaires de la Médaille militaire décédés ces derniers mois et de tous les militaires tués en service commandé au cours d'opérations extérieures.

Il remercie la municipalité pour l'aide apportée dans la mise à disposition de locaux et pour la subvention accordée. Il remercie également le trésorier René Cauliez, qui présente un bilan financier équilibré et pour tout le travail accompli, sans oublier d'associer les dames d'entraide qui participent aux activités de la section.

Il déplore que les nouveaux titulaires de la Médaille militaire dont la devise est « Valeur et Discipline » n'adhèrent pas à la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire.

Au cours de cette assemblée le bureau et le comité ont été reconduits dans leurs fonctions : Patrick Thomas, président ; Claude Dufrien, premier vice-président ; René Cauliez, deuxième vice-président ; René Cauliez, trésorier et porte-drapeau ; Michel Bruyant, Paul Guidez, Francis Vandestichelen et Joël Marie, membres du comité.

L'assemblée se clôture par un merci à tous pour leur participation. Tout le monde se retrouve pour un bon moment de convivialité dans un restaurant local.

61

ORNE
UD 061
0913 - L'Aigle

Assemblée générale de la 913^e section



L'assemblée générale ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes de Crulai le samedi 4 décembre 2021 en présence de la majorité des membres de la section.

Après avoir salué l'assemblée et exposé l'ordre du jour, le président Bellies a adressé des mots de bienvenue aux personnes présentes. L'effectif de la section est actuellement de 30 Médaillés militaires, 9 dames d'entraide et 4 veuves, soit un total de 43 membres. Une pensée particulière est allée ensuite vers nos médaillés et veuves qui ont connu la disparition d'un être cher ainsi que celles et ceux qui ont rencontré des problèmes de santé. Enfin, dans le recueillement qu'impose l'évocation de leur mémoire, une minute de silence a été observée en souvenir de nos camarades Médaillés militaires disparus en y associant nos jeunes camarades tués sur les différents théâtres d'opérations extérieures au cours de l'année 2021. Dans son exposé, le président a détaillé l'activité de la section au cours de l'année écoulée et a félicité les porte-drapeaux pour leur dévouement, leur disponibilité et leur tenue irréprochable en participant à huit cérémonies patriotiques. Des informations émanant du siège de la SNEMM et de l'UD 61 ont été dispensées aux adhérents. Le recrutement est toujours d'actualité et le président a rappelé qu'il s'agit de l'affaire de tous. Des remerciements ont été adressés au vice-président Grandin pour sa participation aux côtés du président, à la distribution de colis de Noël à nos anciens. Ils sont maintenant 26 à bénéficier de cet avantage en cette fin d'année 2021.

Le trésorier Jacques Mereaux a présenté un bilan financier parfaitement équilibré avec une stabilité de notre avoir par rapport à l'an dernier. Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à la majorité. Le renouvellement complet du bureau a été voté.

L'ensemble des participants accompagné du premier adjoint au maire de la commune de Crulai, se sont rendus au monument aux morts afin d'y déposer une gerbe et observer une minute de silence. Le président Bellies a ensuite invité tous les participants au pot de l'amitié. Cette journée s'est terminée par un excellent repas, apprécié de tous.

62

PAS-DE-CALAIS
UD 062
1622 - Marquion

Assemblée générale de la 1622^e section



L'assemblée générale de la 1622^e section des Médaillés militaires de Marquion et environs, composée de 29 médaillés militaires, 5 membres associés et 12 dames d'entraide, s'est tenue à la salle des fêtes de Rumaucourt le samedi 12 février 2022. Après un instant de recueillement observé en l'honneur de notre dame d'entraide Lysiane Woollard, décédée en 2021, et notre sociétaire Alain Bedu, décédé en 2022, l'assemblée générale s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Didier Drubay, maire de Rumaucourt, Francis Rigaud, maire de Sauchy-Lestrees, Stéphane Tonelle, maire de Écourt-Saint Quentin et Jacques Petit, maire de Marquion nous ont fait l'honneur d'assister à notre réunion.

Une remise de récompenses a permis de mettre en lumière Aurélio Bandiera, Roger Tournant et Jacques Deloffre avec le diplôme d'honneur, José Romero, Pascal le Rouzo et Michel Marchand avec la médaille d'argent et Jean Reniers avec la médaille de vermeil. Gabriel Tourtois, porte-drapeau de notre section, s'est vu, quant à lui, récompensé par le directeur de la Société nationale des Médaillés militaires à Paris.

L'assemblée générale s'est terminée par le verre de l'amitié et la présentation d'un diaporama sur les 23 manifestations patriotiques en 2021 dans 12 communes où nous avons représenté la Médaille militaire, malgré les restrictions dues au COVID.

64

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
UD 064
1533 - Bassin de Lacq et Soule

Diplôme d'Honneur de la SNEMM pour l'élève gendarme Kevin Clauson



Le 28 décembre 2021 à l'école de Gendarmerie de Montluçon s'est déroulée la cérémonie de remise des prix aux élèves gendarmes de la 9^e compagnie d'instruction, 404^e promotion Gendarme Perret, présidée par le général Laurent

Vidal, commandant l'école. Le président de l'UNPRG et président de l'Union départementale (03) Montluçon-Moulins de la Médaille militaire, Bernard Deligny, dans ses propos a félicité tous les élèves gendarmes de cette promotion, devenus membres actifs de l'association, grâce à l'adhésion offerte gracieusement pour une durée d'un an par le conseil d'administration national.

Mardi 1^{er} mars, dans l'enceinte de la caserne Arnaud Beltram, le lieutenant Xavier Ustaritz, commandant la brigade de gendarmerie de Moux-Artix-Arthez, accueillait le président Jean-Claude Sellès Brotons, le major Manuel Morellas, Médaille militaire et le porte-drapeau Robert Pedelaborde de la 1533^e Section de la Médaille militaire du Bassin de Lacq et Soule à l'occasion d'une autre cérémonie qui avait lieu en présence du commandant Guichard. Après la levée des couleurs et la Marseillaise, des diplômes ont été remis à 4 gendarmes pour leurs actes accomplis en service.

Le major Manuel Morellas (UNPRG) et membre de notre section décernait à l'élève gendarme Kevin Clauson, au nom du président général Miguel Real, le diplôme d'honneur de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire pour sa promotion. Notre président Jean-Claude Sellès Brotons lui offrait l'ouvrage édité par la SNEMM "Napoléon" L'Épopée de la Médaille militaire, ainsi que la médaille de l'amitié de la 1533^e section.

Au cours de la séance café, il remettait au commandant Guichard le même ouvrage, pour le remercier de nous avoir honoré de sa présence. Enfin, le major Morellas fixait le prochain rendez-vous pour réunir les gendarmes de Moux-Artix et offrir la carte de l'UNPRG au gendarme Kevin Clauson devenu membre actif de cette association.

C'est au commandant Guichard et au lieutenant Ustaritz que nous devons cette rencontre qui a permis la fusion entre la gendarmerie et la Médaille militaire. Nous les remercions de leur accueil très convivial.

UD 064

Réunion des présidents des sections de l'UD64



L'assemblée générale de l'UD64 s'est déroulée le vendredi 18 mars à l'Auberge de Bérenx sous la présidence de André Arribot. Les membres du bureau de l'UD et les présidents des sections du département sont présents à cette réunion annuelle. Avant le début de l'ordre du jour, le président fait respecter une minute de silence à la mémoire de tous nos chers disparus et a rendu un vibrant hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre en Ukraine.

C'est par un tour de table des présidents de section que débute la séance. Le compte-rendu des effectifs fait ressortir un déficit des adhésions dans la majorité des sections. Toutefois quelques adhésions en cette année 2022 limitent ces pertes.

Les porte-drapeaux sont aussi touchés par ce déficit. Beaucoup sont âgés et ne sont plus aussi disponibles. Très peu de remplaçants pour s'investir dans ce rôle. Madame Astier, trésorière, présente le bilan financier, approuvé à la majorité.

La remise du diplôme d'honneur de la SNEMM à l'élève gendarme Kevin Clauson de la promotion "Gendarme Perret" de Montluçon-Moulins à la gendarmerie Arnaud Beltram de Moux-Artix a mis en évidence les excellentes relations entre l'UD64 et la Gendarmerie nationale.

Prochain objectif, le congrès départemental qui doit se dérouler à Oloron-Sainte-Marie, le samedi 28 mai, sous la présidence du capitaine Denis Mangin, président de la 107^e section.

À l'issue de cette assemblée générale, les présents ont été invités pour la traditionnelle photo souvenir. Ensuite tous les participants se sont retrouvés dans la salle du restaurant pour un repas apprécié de tous.

66

PYRÉNÉES-ORIENTALES

UD 066
1634 - Amélie-les-Bains

Assemblée générale de la 1634^e section



Le dimanche 2 février 2022 à 11h00, la 1634^e section d'Amélie-les-Bains (66150) a tenu son assemblée générale à la Maison des associations de la localité.

Le Bureau a été réélu à l'unanimité. Michel Canal succède à Paul Bosch au poste de trésorier.

Maryvonne Sayos, présidente de l'UD 66 a souligné l'importance de l'entraide au sein de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire et en a fait le bilan pour l'année 2021.

Jean-Pierre Blanc, vice-président national des porte-drapeaux de France et délégué pour les Pyrénées-Orientales, a remis la médaille du civisme et du dévouement à Marie Rodau, et la médaille de patriote à Luc Rodau.

Par la suite, les personnes présentes se sont retrouvées au restaurant « Le Point d'Art », dans la commune de Montbolo pour y partager un moment de convivialité autour d'un excellent repas.

Cette sympathique journée c'est terminée par la visite de l'église fortifiée de Montbolo agrémentée des commentaires éclairés d'Hervé Colas, maire de la commune, et de sa charmante épouse très impliquée dans la sauvegarde de ce magnifique patrimoine historique.

67

BAS-RHIN

UD 067
0409 - Wissembourg-Landau-Lauterbourg

Assemblée générale de la 409^e section



Elle s'est déroulée le 26 mars à Wissembourg. Le président, Jean-Gabriel Fumery, a salué les invités et les membres de la section. Il a ensuite présenté les nouveaux adhérents qui contribuent à donner une nouvelle impulsion et aussi à rajeunir le groupe. Après avoir rendu hommage aux militaires morts en service, le président a fait l'éloge de Jean-Claude Goergen, ancien secrétaire, qui nous a quittés en mai dernier après avoir été la cheville ouvrière de la section pendant de nombreuses années.

Le rapport moral a été complété par l'historique de la Médaille militaire qui est, sans conteste,

la plus belle décoration française et dont le 170^e anniversaire est fêté cette année.

Lydie Girod a retracé les 11 années passées à la tête de l'union départementale. Elle a transmis le flambeau à son successeur, Didier Brissac, lui-même président de la section d'Haguenau.

Après la présentation des différents rapports et l'évocation des projets retenus pour l'année à venir, les porte-drapeaux et les sociétaires qui participent aux manifestations patriotiques ont été chaleureusement remerciés.

L'ensemble des participants s'est regroupé pour le traditionnel déjeuner au cours duquel une adhérente a été heureuse de recevoir un magnifique bouquet pour son anniversaire.

UD 067

0409 - Wissembourg-Landau-Lauterbourg

Remise de décorations aux emblèmes de la 2^e brigade blindée



Le 2 avril, c'est sous une température glaciale, les courants d'air légendaires au pied de la cathédrale, et quelques flocons de neige que cette très rare et exceptionnelle cérémonie s'est déroulée. Une remise de décorations aux emblèmes de 6 régiments des 7 composants la brigade blindée: 12^e RC, 501^e RCC RMT, 16^e BCP, 92^e RI, 40^e RA.

Le général Bellot des Minières, inspecteur général des armées représentant le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre a passé les troupes en revue. Il a prononcé l'allocation officielle, rappelant que la 2^e BB était l'héritière de la célèbre 2^e DB et citant la devise du général Leclerc: « Ne me dites pas que c'est impossible. » ainsi que le serment de Koufra. Il a évoqué également l'engagement de tous ces régiments à travers leurs diverses missions: Kosovo, Guyane, Tchad, Liban, Afghanistan, Mali, Estonie, Emirats Arabes, ... Citant aussi leur courage, leur cohésion, leur engagement sans faille pour la France à l'égal des qualités de la 2^e DB du général Leclerc: héroïsme, sacrifice, engagement.

Puis les 6 porte-drapeaux et leur emblème sont sortis des rangs, en face d'eux, leur chef respectif. L'inspecteur général a décoré les emblèmes au nom de la ministre des armées: croix de la Valeur militaire avec palme étoile de bronze pour le 12^e RC, 16^e BCP, 40^e RA, et croix de la Valeur militaire avec palme étoile de vermeil pour le 92^e RI, RMT, 501^e RCC. Les autorités se sont ensuite retirées dont le général gouverneur militaire de Strasbourg, commandant la 2^e brigade blindée et DMD du Bas-Rhin, Vincent Giraud, suivies par les troupes au son de la musique du R.M.T.

71

SAÔNE-ET-LOIRE

UD 071
1349 - Louhans

Assemblée générale de la 1349^e section

La 1349^e section des Médaille militaires de Louhans a tenu son assemblée générale le dimanche 27 février 2022. 71 adhérents et dames d'entraide sont ravis de se retrouver.

Le président Charles Janodet a remercié tous les participants. Il s'est empressé de commenter l'ordre du jour mentionnant les 170 ans de la création de la Médaille militaire et l'anniversaire jour pour jour des 68 ans de la création de la section.

De nombreuses personnalités locales sont présentes (Jacques Mougenot premier adjoint au maire de Louhans-Châteaurenaud, le colonel Roger Charton président honoraire du comité de la Légion d'honneur de Louhans et le chef d'escadron Paul Rémy-Néris commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Louhans).

La séance débute par une minute de silence pour les 15 membres décédés ces trois dernières années. La réunion se poursuit avec ces grands classiques (bilan moral, bilan financier, participation aux différentes cérémonies, renouvellement du bureau, ...). Charles Janodet a ensuite développé les deux événements majeurs inscrits à cette réunion. Il a d'abord détaillé la création de notre prestigieuse Médaille militaire le 22 janvier 1852, par le prince Louis Napoléon Bonaparte il y a 170 ans. En second lieu, le président a rappelé, le 68^e anniversaire de la création de la section le 27 février 1954.

Pour terminer notre assemblée, les membres d'exception de la section ont été mis à l'honneur: Colette Soulier 102 ans, doyenne de France des femmes Médaillées militaires; Claudius Larose 100 ans depuis le 30 septembre 2021; Michel Martin 95 ans qui a reçu sa cravate de commandeur de la Légion d'honneur le 11 janvier 2021. Enfin, 17 diplômes et médailles ont été remis aux valeureux récipiendaires.

Un repas de cohésion réunissant 85 convives, est venu clôturer cette exceptionnelle assemblée générale.



72

SARTHE
UD 072
0076 - La Flèche

Assemblée générale de la 76^e section

Samedi 5 mars 2022, la 76^e section a organisé son assemblée générale au Prytanée national militaire.

Les participants se sont rassemblés au péristyle de la cour d'honneur du Prytanée national militaire pour un dépôt de gerbe en l'honneur du sous-lieutenant Richard, élève du Prytanée tué à La Flèche lors de la guerre de 1870.

L'assemblée générale a débuté par un moment de recueillement en hommage à nos 21 sociétaires et sympathisants disparus en 2020 et 2021. Le président Jean Claude Terpreau a déroulé l'ordre

du jour avec ces grands classiques (bilan moral, bilan financier, participation aux différentes cérémonies, activités ...) Point important, 66 colis de Noël ont été remis à nos anciens.

Ensuite, le président a donné la parole à deux intervenants: Édouard Lecureur, commandant réserviste citoyen, qui a informé l'assistance sur son rôle d'ambassadeur défense mobilité. Cet organisme est chargé de renforcer le lien Armée-Défense entre le monde civil et militaire et d'entretenir le devoir de mémoire. Deux actions concrètes, exposition et bivouac sont prévues en mai et septembre 2022 à La Flèche.

Et le vice-président Xavier Conoir, délégué Anopex pour le Maine-et-Loire, a sensibilisé l'assistance sur l'importance de poursuivre l'action solidaire envers l'association d'aide et d'assistance aux anciens combattants et à leurs familles. Cet ancien pilote d'hélicoptère, membre de l'association du musée Air Passion de l'aéroport d'Angers-Marcé a proposé d'organiser une visite du musée pour les membres de la 76^e section.

Un film retraçant la vie du major Lucien Martin a été projeté à l'assemblée.

Décédé en 2018 à l'âge de 98 ans, ce fléchois est l'un des rares sous-officiers à avoir été élevé au rang de grand officier de la Légion d'honneur. Il a donné son nom à la 348^e promotion d'élèves sous-officier de Saint-Maixent-l'École.

Pour terminer, des récompenses ont été remises à 22 membres de la section pour leur engagement et leur fidélité.

Un vin d'honneur a clôturé la séance avant que tous les participants participent au repas dansant très attendu et apprécié.



78

YVELINES
UD 078
0142 - Le Mantois et ses environs

Assemblée générale de la 142^e section

La 142^e section des Médaillés militaires du Mantois et ses environs (Yvelines) a tenu sa première assemblée générale post covid en présentiel le samedi 12 mars 2022 à la « maison de la mémoire » de Mantes-la-jolie.

Le président de l'union départementales des Yvelines a honoré cette réunion de sa présence.

Le bureau reconstitué a été présenté aux membres. Après avoir rendu hommage à nos disparus nous avons évoqué l'avenir et les projets de la section. À cette occasion une motion

contre l'invasion de l'Ukraine, proposée par un de nos compagnons, a été votée à l'unanimité des présents.

Après la remise d'insignes aux nouveaux porte-drapeaux et un échange amical entre les membres, nous nous sommes dirigés vers un restaurant local où un repas très convivial a été partagé.



86

VIENNE
UD 086
1434 - Gencay

Assemblée générale de la 1434^e section

Samedi 02 avril la 1434^e section Médaillés militaires Gencay (86) a tenu son habituelle assemblée générale. Plusieurs de ses membres ont été récompensés: médaille argent à Jean Bibault et Stéphane Leger, diplôme de plus de 25 ans de détention à Maurice Bouhet et Yves Guillon.



SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'entraide de la Médaille militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

Pour tous renseignements: 01 45 22 68 11

MÉDAILLÉS À L'HONNEUR

Croix du combattant

BARBIER André, 141° (51)

Médaille de la Défense nationale agrafe «Essais nucléaires»

■ BRONZE

WARUSFEL Léonard, 141° (51)

LAURENT Bruno, 141° (51)

MONTALBANO Gilbert, 1649° (33)

DELBREIL Michel, 207° (95)

Médaille de reconnaissance de la Nation agrafe «Afrique du Nord»

BARBIER André, 141° (51)

BORDIER André, 141° (51)

Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

■ BRONZE

VOISIN Antoine, 63° (24)

CARRIZO Francis, 1547e° (34)

FRIGOUL Jean-Paul, 1697° (34)

Décret du 9 juillet 2022 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur

■ CHEVALIER

ROCHER Jean-Baptiste, 39° section Bayonne

DE WARREN Foucauld, 39° section Bayonne

HUTTIN Stéphane, 243° section Sarreguemines

Décret du 13 juillet 2022 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur

■ CHEVALIER

RAISONNIER Christophe, conseiller sécurité au ministère des affaires mondiales du Canada, administrateur national de la SNEMM, 1846° section Canada

Décret du 20 juin 2022 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite

■ OFFICIER

APAYA-GADABAYA Jean-Paul, 1136° section Miribel

■ CHEVALIER

URSO Marius, 234° section Sisteron-Oraison

MORIN Hubert, 1414° section Montebourg

DESSALLE Joël, 1649° section Saint André de Cubzac

Nos sincères les félicitations

La parution dans ces colonnes des noms des nouveaux décorés et promus n'est pas automatique. Elle est laissée à l'appréciation de chaque récipiendaire qui, s'il la souhaite, veillera à en informer son président de section. Celui-ci se chargera de nous faire suivre la demande.

La rédaction

CARNET

Naissances

MYLA, arrière-petite-fille de Fernand et Marie-Madeleine GARNIER, UD61 (61)

JEAN, fils de Laëtitia OBERRE, 162° (62)

JADE, arrière-petite-fille de Jean-Claude GREBONVAL et Jean BOUDIC, 964° (56)

Noces

■ ALBATRE (75 ans)

GESER Robert et son épouse, 19° (21)

■ PALISSANDRE (65 ANS)

MOUTET Claudette et Cyrille, 135° (26)

■ DIAMANT (60 ANS)

DAUSSY Yvette et Gilbert, 174° (80)

HOURIEZ Fernande et René, 286° (59)

■ ORCHIDEE (55 ANS)

CARTIER Annie-Claude et Jean-Yves, 162° (62)

■ OR (50 ANS)

NICOLLE Denise et Robert, 236° (67)

CARDON Joelle et Christian, 1339° (59)

ELIPOT Blanche et Jean- Marc, 286° (59)

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

BLICQUY Thérèse, épouse de Jean-Marc, 230° (57)

DIEBOLD Bernadette, épouse de Lucien, 1610° (33)

ROCHETEAU Lucienne, épouse de Clément, 45° (87)

FRACZ Agnès, épouse de Joseph, 130° (08)

LE COANT Emma, épouse de Michel, 1753° (29)

LABARRE Suzanne, épouse de Lucien, 176° (89)

TOUZE Marie-Geneviève, épouse de Pierre SEAILLES, 964° (56)

MILESI Edith, épouse de René, 176° (89)

GOMEZ Denise, épouse de Antonio, 176° (89)

KERRIEL Emilienne, épouse de Paul LANA, 964° (56)

JACQUET Marie-Claude, épouse de Bernard, 790° (74)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

02 Aisne

BEGUIN René, Mondrepuis (0492^e)
JACQUETTE Robert, Chaourse (1039^e)

03 Allier

SORLE Pascal, Désertines (0274^e)
VIGIER Michel, Vendat (1698^e)

06 Alpes-Maritimes

DUPRE Jean, Antibes (0353^e)
FRESCURA Andrée, Antibes (0353^e)
GITTON Jean-Claude, Antibes (0353^e)
QUINCY Edouard, Antibes (0002^e)
ROLPOT Jean, Antibes (0353^e)
BARTHELEMY André, Beaulieu-sur-Mer (0564^e)
TAGLIAVACCHE Lucien, Contes (0002^e)
MASSOT André, Grasse (0098^e)
SOUQUET Jean, Grasse (0098^e)
LAVALLE Joseph, Nice (0002^e)
ARNAC Claude, Roquebrune-Cap-Martin (0001^e)
MERCIER Guy, Roquebrune-Cap-Martin (1383^e)

07 Ardèche

ROCHE René, Annonay (1767^e)
MERCIER Roger, Gluiras (1157^e)
BRUNEAU Michel, Le Teil (1157^e)
CHAROUSSET Robert, St-Jean-de-Muzols (1767^e)
BLANCHET Serge, Tournon-sur-Rhône (1767^e)

09 Ariège

SCAMPS Daniel, Foix (0241^e)
LOPEZ Antoine, Laroque-d'Olmes (0241^e)
BIREBENT Jean, Mazères (0241^e)
ARBIOL Pierre, Pamiers (0241^e)

10 Aube

VANDELVEDE Irène, Mergy (0134^e)
PILARD Bernard, Saint-Léger-près-Troyes (0134^e)
ROUSSEAUX Maurice, Vallant-St-Georges (0555^e)

12 Aveyron

HEBRARD Barbara, Millau (1496^e)

13 Bouches-du-Rhône

BASTOU Christian, La Ciotat (0828^e)
CHAUMONT Josiane, Marseille (0089^e)

14 Calvados

LEMARIE Roger, Caen (0428^e)

16 Charente

SECHER René, Saint-Laurent-de-Céris (1582^e)
SAZERAC DE FORGE Henry, Angoulême (0119^e)

17 Charente-Maritime

CALVO Roger, Yves (0031^e)
SALLAUD Michel, Médis (0213^e)
GURGET Serge, Nieul-sur-Mer (0024^e)
MORIN René, Pont-l'Abbé-d'Arnould (0031^e)
ARTUS Gilles, Royan (0213^e)
ARTASO Patrick, St-Germain-de-Lusignan (0901^e)
EDELIN NAZEROLAS Georges, Saint-Félix (0416^e)
BENOIT Roland, Surgères (0803^e)

18 Cher

DAOUT Roger, Orcenais (0658^e)
DUFLOUX Jean, Saint-Georges-de-Poisieux (0658^e)
REMANJON Claire, Saint-Caprais (1324^e)
CHESNE Edmond, Châteaumeillant (1254^e)

2B Haute-Corse

FILIPPI Louis, Taglio-Isolaccio (0078^e)

21 Côte-d'Or

DALMAR Michel, Charmes (0019^e)
PRIGENT Marcel, Chevigny-Saint-Sauveur (0019^e)
DELSARD Didier, Dijon (0019^e)
CATTARIN Robert, Pouilly-sur-Vingeanne (0457^e)
RUTKOWSKI Joseph, Selongey (0019^e)
JOUARD Yvonne, Beaune (0670^e)

22 Côtes-d'Armor

AUTRET Jean, Grâces (0094^e)
BELLEC Denise, Pédervec (0094^e)
GUILLOIS Charles, Penvénan (1788^e)
ROUINVY Jean-Pierre, Pléneuf-Val-André (0486^e)
GOURET Marcel, Saint-Brieuc (0094^e)
CASTEX Olga, Saint-Brieuc (0094^e)

24 Dordogne

GRATIEN Jean-Claude, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (0879^e)
GENTAL Joseph, Gardonne (0063^e)



Votre renfort **social**

Le bon soutien au bon moment

Vous vivez une situation particulière
ou traversez une épreuve ?

Problèmes de santé • Handicap • Perte d'autonomie
 Situation sociale difficile • Famille et scolarité
 Études et formation professionnelle • Logement
 Prévention • Aides exceptionnelles

 Unéo protège la
communauté défense
et renforce son
**accompagnement
social avec Solidarm.**

 **MUTUALITÉ
FRANÇAISE**
MEMBRE DE LA

Les conseillers Solidarm répondent
à toutes vos questions. Contactez-les !

0 970 809 687

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 (appel non surtaxé)

solidarm.fr

25 Doubs

CLERC André, Tournans (0144^e)
BLANCHARD Charles, Valdahon (1765^e)
CHABOD Claude, Arc-sous-Cicon (1557^e)
BIGUENET Marcel, Auxon-Dessous (0144^e)
POLY André, Baume-les-Dames (1831^e)
LEPEULE Jean-Marie, Frasné (1557^e)
JACQUEMARD Jean-François, Larnod (0144^e)
PIDOUX Solange, Morteau (1066^e)
GAIFFE Jean-Louis, Serre-les-Sapins (0144^e)

26 Drôme

DURAND Jacques, Mirabel-et-Blacons (0651^e)

28 Eure-et-Loir

TALA IGHIL Bouzid, Châteaudun (0020^e)

29 Finistère

CHAGNIOT Elisabeth, Lanneuffret (0325^e)
LOUER Pierre, Loctudy (1753^e)
SYLVESTRE Jean, Plourin (1074^e)
BROSSIER Yves, Quimper (0018^e)
SCOARNEC André, Gouézec (0386^e)

30 Gard

GUINDO Gabriel, Bagnols-sur-Cèze (1013^e)
ACCETTA Vincent, Manduel (1797^e)
HUPAYS Gabriel, Nîmes (0006^e)
LE GOFF Jean, Nîmes (1797^e)
OLIVE Marcelle, Nîmes (1797^e)
VERDIS Eugène, Nîmes (0006^e)
ENDERLIN Joséphine, Parignargues (0006^e)
ROGER Fernand, Pont-Saint-Esprit (1013^e)
MATHON Henri, Rousson (0161^e)
ROUCAUTE Josette, St-Hilaire-de-Brethmas (0161^e)
FERRON Marcel, St-Martin-de-Valgalgues (0161^e)

31 Haute-Garonne

SIERRA Julien, Pibrac (0021^e)
POIDEVIN Danielle, Ponsat-Taillebourg (1643^e)
GAST Marc, Toulouse (0021^e)
QUINTIN Noel, Castelginest (UD31^e)

32 Gers

CHAPPE Jacqueline, Mirande (1751^e)

33 Gironde

CAUSSON Pierre, Gradignan (1649^e)
DEDIEU Gillette, Libourne (0242^e)
SCHELCHER Michel, Mios (1152^e)

34 Hérault

NEGRE Roger, Le Soulié (0066^e)
BRIERE Michel, Mauguio (1697^e)
BILLAUD Georgette, Montpellier (1697^e)
FLORIS Fernand, Olonzac (1061^e)
COMBLE Gérard, Béziers (0066^e)

35 Ille-et-Vilaine

FALIZE Christian, Rennes (0606^e)
LUCAS Loïc, Saint-Jouan-des-Guérets (0143^e)

36 Indre

DEFRADAT Jean, Issoudun (0750^e)
METOIS Jean, Le Poinçonnet (0209^e)
BIRBA Alexandre, Crozon-sur-Vauvre (1830^e)

37 Indre-et-Loire

HUGUET Georges, Joué-lès-Tours (0036^e)
FONTAINE André, Amboise (1838^e)

40 Landes

CAMPS Jean Michel, Sore (1745^e)
MANCIET Monique, Lûe (1745^e)

41 Loir-et-Cher

DE PAULE Gilbert, Blois (0116^e)
MAGADOUX Jacques, Blois (0116^e)

43 Haute-Loire

RONZEL Georges, Sainte-Florine (0150^e)

44 Loire-Atlantique

BOUCHIERE Emile, Saint-Herblain (0180^e)
BAUDOUIN Christian, Loireauxence (1581^e)

45 Loiret

MAUTRAIT René, Châlette-sur-Loing (0099^e)
SAUVAGE Gérard, Coullons (0835^e)
BAPTENDIER Felix, Amilly (0099^e)

46 Lot

LOUBEJAC Guy, Gramat (1771^e)
ROBERT Marcelle, Gramat (1771^e)

47 Lot-et-Garonne

VIGUIE René, Boé (0159^e)

49 Maine-et-Loire

CHESNEAUX Eugène, Les Ponts-de-Cé (0131^e)
MAHOT Louis, Saumur (0606^e)
BOUMARD Michel, Trélazé (0131^e)

50 Manche

ROBBES Lucien, Sourdeval (0724^e)
CONFIAIT Robert, Briquebec-en-Cotentin (0428^e)

51 Marne

MERLY Marcelle, Châlons-en-Champagne (0141^e)
MILLET Guy, Châlons-en-Champagne (0141^e)
PRIEUX Monique, Châlons-en-Champagne (0141^e)
COCHOD Robert, Mourmelon-le-Petit (0145^e)

52 Haute-Marne

MATHIEU Jacques, Chaumont (0330^e)
THOMAS Josette, Chaumont (0330^e)
ZAMBAUX Denis, Montier-en-Der (0287^e)
SIMONNET Raymond, Rolampont (0330^e)
MOUGENE Guy, Bayard-sur-Marne (0287^e)

54 Meurthe-et-Moselle

BOUDAILLE Lucette, Conflans-en-Jarnisy (0841^e)
NAROZNY Serge, Homécourt (0841^e)
MAYEUR Simone, Longwy (0084^e)
PAILLET Pierre, Thiaucourt-Regniéville (0062^e)

55 Meuse

FOURNIER Jean, Velaines (0055^e)
FRANCOIS Louis, Ancerville (0287^e)

56 Morbihan

AMIEL Lucie, Vannes (0125^e)
SAUVEUR André, Beignon (1150^e)
LE DREAU Marie-Louise, Belz (1597^e)
PARAT Gilbert, Plescop (0125^e)
LE FORMAL Marie-Thérèse, Ploemeur (0964^e)
GUILLEMOT Joachim, Plouay (1307^e)
CADO Louis, Riantec (0884^e)
FUSSIEN Marie-Thérèse, Riantec (0884^e)

57 Moselle

GUEPRATTE Edmond-Lucien, Guénange (0340^e)
BORHOVEN Gaston, Haute-Kontz (0340^e)
LEPINE Augustine, Moulins-lès-Metz (0230^e)
MORISSET Armand, Serémange-Erzange (0340^e)
SEGARD Claude, Bitche (0794^e)

58 Nièvre

ROUSSEAU Jacqueline, Nevers (0153^e)

59 Nord

DORMIGNIE Jeanne, Aubigny-au-Bac (0286^e)
KERFYSER Michel, Wulverdinghe (0191^e)
STAES Monique, Cambrai (0286^e)
TATINCLAUX Camille, Cambrai (0286^e)
SOTIERE Jacques, Cantin (0286^e)
QUENTON Huguette, Cysoing (0034^e)
VERHEYDEN Odette, Dunkerque (0191^e)
DUMORTIER Jean Robert, La Madeleine (0034^e)
DESCAMPS Gérard, Ronchin (0034^e)
VILFAYEAU Claude, Rumilly-en-Cambrésis (0286^e)

62 Pas-de-Calais

HERANT Alain, Verchin (1374^e)
SAVELON Roland, Avesnes-le-Comte (0162^e)
TOPOLEWSKI Eugène, Beutin (1374^e)
GIVERS René, Dainville (0162^e)
LOYEZ Florimond, Hénin-Beaumont (0650^e)
DECQUE Jacques, Aire-sur-la-Lys (0958^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

DUGRAND Aramis, Anglet (0039^e)
DUMERCQ Marie-Thérèse, Bayonne (0039^e)
BEAUFORT Roland, Béguios (1566^e)
CARRERE Francis, Béhasque-Lapiste (1566^e)
BOULANGER René, Biarritz (0039^e)
LAFON Louis, Biarritz (0039^e)
NICOLAS Serge, Ledoux (0107^e)
MAZAIN Arnaud, Saint-Esteben (1566^e)

65 Hautes-Pyrénées

FASAN Gilbert, Loubajac (0700^e)
ESQUERRE CACHA François, Saint-Pé-de-Bigorre (0700^e)
CARRERE Jean-Paul, Tarbes (0183^e)
DUBARRY Robert, Capvern (0846^e)

66 Pyrénées-Orientales

DEVAUX Claude, Argelès-sur-Mer (1716^e)
BOYER Rene, Prades (0582^e)
FALGARONNE Jean, Saint-Cyprien (1621^e)
CARRETERO RODIN Fernand, Saint-Estève (0053^e)
GAUTHEY Pierre, St-Laurent-de-la-Salanque (1620^e)
PAYRET François, Thuir (1712^e)

67 Bas-Rhin

SCHAEFFER Arsène, Bischwiller (0323^e)

68 Haut-Rhin

SAURET Robert, Wintzenheim (0834°)
ADDI Ben Laoucine, Wittelsheim (1272°)
BUZDUN Gheorghe, Colmar (0308°)
PFISTER Antoine, Guebwiller (1280°)

69 Rhône

MONLEON Roger, Lyon 04 (0130°)
BLACHERE Raymond, Lyon 07 (0502°)
DEROUET André, Saint-Genis-Laval (0473°)
GLEMAREC Nicole, Saint-Genis-Laval (0473°)
PEREZ Laurette, Bron (0473°)

70 Haute-Saône

AMBERT André, Luxeuil-les-Bains (0316°)

71 Saône-et-Loire

LAUPRETRE Marie-Germaine, Chagny (0792°)
HERITIER Maurice, Autun (0014°)

75 Paris

BARRERE Marcel, Paris 15 (UD75°)
LE MOUAL André, Paris 12 (UD75°)

76 Seine-Maritime

DERRIEN Joseph, Le Havre (0137°)
EBRAN Gerard, Le Havre (0137°)
LANGLOIS Jean-Louis, Le Havre (0137°)
LAURENT Jean-Claude, Les Trois Pierres (0591°)
HUARD Pierre, Londinières (0643°)
FERCOQ Roland, Louvetot (0591°)
DESENFANT Paul, Port-Jérôme-sur-Seine (0591°)
SOREL Gaston, Saint-Sylvain (1390°)

78 Yvelines

GAUTHIER Albert, Vélizy-Villacoublay (1642°)
MARTY Georges, Gazeran (0048°)
JOUZEAU Michel, Le Chesnay (0013°)
DECLAS Jean, Vélizy-Villacoublay (1642°)

79 Deux-Sèvres

COCHARD Joel, Le Vanneau-Irleau (0081°)
COUDRET Armand, Melle (1588°)
BAUD Gilles, Niort (0081°)

81 Tarn

HENRARD Marc, Albi (0250°)

82 Tarn-et-Garonne

ROQUES Jacques, Caumont (1423°)
JACQUART Gisèle, Golfecch (1167°)
SIMON Roger, Moissac (0132°)
CASTAGNAS Albert, Saint-Arroumex (1423°)
GONZALEZ Nicole, Verdun-sur-Garonne (1211°)

83 Var

DESCHAMPS Serge, Cogolin (0694°)
GOULET Marcel, Forcalqueiret (1754°)
WILTZIUS Claude, Forcalqueiret (1754°)
PENHOUE Eugène, Fréjus (0258°)
FAVREAU Marie Antoinette, Hyères (0345°)
QUINTAINE Bernard, La Farliède (1718°)
DURIEZ Albert, Le Muy (1708°)
GARINO Henri, Le Val (0311°)
HINOJO Marie, Ollioules (0630°)
BOIX Robert, Sanary-sur-Mer (0630°)
ESTRATA Gérard, Toulon (1834°)
GUILLOT Claude, Toulon (0003°)
NADEAU Roger, Toulon (0003°)
TORDJMAN Aron, Toulon (0003°)

84 Vaucluse

BROUILLARD Francis, Avignon (0032°)
DUVANT Roland, Gargas (1090°)
BEYSSAC Christiane, Orange (0252°)
CHARLIER Jean-Marcel, Orange (0252°)
WELSCH Jeanne, Robion (0955°)

85 Vendée

FICHET Roger, Chantonay (1105°)
BOEUF Abel, L'Hermenault (0148°)
GAUVREAU Bruno, Les Sables-d'Olonne (0402°)
CHARRIER Rémi, Mortagne-sur-Sèvre (1456°)
DESSAY Micheline, St-Gilles-Croix-de-Vie (1383°)
CHANTRIAUX Guy, Saint-Hilaire-la-Forêt (0402°)
BAUDRY Gilbert, Vouvant (0148°)

86 Vienne

BONNEL Roland, Châtellerauld (0304°)
BERTHONNEAU Michelle, Gençay (1434°)
FOUCAULT Jean-Claude, Loudun (1332°)
MOREAU Francis, Loudun (1332°)
JOUBERT Guy, Savigné (0616°)

87 Haute-Vienne

DUCRET RADEAU Paulette, Saint-Pardoux (1718°)
BRIONNAUD Marie-Lucienne, Oradour-sur-Glane (1409°)

88 Vosges

POIRSIER Maurice, Ainvelle (1724°)
COUCHOURON Micheline, Vagney (0408°)
BOULANGEOT Marguerite, Ville-sur-Ilon (1724°)
BIRKEL Antoine, Épinal (0044°)
LAURENSOT Robert, Liffol-le-Grand (0276°)
VAUTHIER Claude, Mirecourt (0697°)
PERNOT François, Saint-Dié-des-Vosges (0514°)

89 Yonne

LATROMPETTE Charles, Brienon-sur-Armançon (0176°)
ROSSIGNOL Paulette, Paron (0360°)
DEREMY Jacques, Sens (0360°)
PATRY Jean Bernard, Sainpuits (0176°)
FIGUIERE Gaston, Auxerre (0176°)

91 Essonne

ANDRE Christian, Viry-Châtillon (0976°)
GIL Hugues, Saint-Cyr-sous-Ourdan (0369°)

92 Hauts-de-Seine

GUSIC Salih, Courbevoie (0626°)
BARTHELET Noël, Asnières-sur-Seine (0626°)

95 Val-d'Oise

MARTINEZ Raymond, Saint-Ouen-l'Aumône (0207°)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.

RAPPEL IMPORTANT

► Pour faire part du décès d'un(e) adhérent(e) avec parution dans la revue, veuillez adresser, votre courrier au Siège ou courriel (responsable.effectifs@snemm.fr), à l'attention du responsable du service des effectifs au moyen d'une FRA (Fiche de Renseignements Administratifs) téléchargeable sur le site SNEMM.

► Pour ce qui concerne le décès d'un proche des adhérents(es), les événements familiaux tels que mariages, naissances, etc. vous pouvez demander, par courriel (revue@snemm.fr), l'insertion dans la rubrique « CARNET » au responsable de la revue.

Ceci afin d'éviter d'éventuelles erreurs ou oublis, merci de votre compréhension. **La Rédaction.**

PLAQUES FUNERAIRES
en pierres naturelles 300x200mm

www.serigraphiewetter.com

A la mémoire de mon époux
Médaille Militaire

Ses enfants
et petits-enfants
qui ne l'oublieront
jamais

Tout et décorations au choix, étude et devis gratuits

Documentation et tarif
sur simple demande à : **SERIGRAPHIE WETTER**
84 rue de Leyren - 68300 SAINT-LOUIS
Tél : 03 89 89 16 67 - Email : contact@serigraphiewetter.com

95 VAL D'OISE
UD 095
0749 - CORMEILLES-EN-PARISIS

Dominique MUSSET

Dominique Musset est né le 8 août 1953 à Nantes (44). Il s'engage en septembre 1972 dans l'ALAT. Il suit les cursus de l'ENSOA de St-Maixent-l'École (51^e promotion), de l'ESALAT de Dax (6 PH72) et de EALAT du Luc en Provence. Pilote sur hélicoptère léger (*Bell G1, Alouette II, Alouette III, Gazelle SA 341 et SA 342*). Il est commandant de bord en vol tactique et tireur de missiles SS11. Il est instructeur simulateur de vol et instructeur vol aux instruments.

Ses affectations : 6^e RHC à Compiègne, 5^e RHC à Pau et EALAT du Luc en Provence. Il prend sa retraite militaire en 1987 avec le grade d'adjudant.

Il est décoré de la Médaille militaire en février 1989 par le général Cottereau commandant l'ENSOA, lors de la présentation au drapeau de la promotion du 1^{er} bataillon qui participe au premier séjour du Reg France (3^e RPIMa- RICM) de la FINUL au Liban de mars à septembre 1978 (une citation étoile de bronze).

Médaille Militaire (1987),
Croix de la Valeur militaire étoile de bronze (1978),
Croix du combattant « Missions Extérieures » (1994),
Médaille de reconnaissance de la Nation (1994),
Médaille d'Outre-Mer « Liban » (1980),
Médaille ONU-FINUL (1978).



57 MOSELLE
UD 057
0230 – METZ

Serge LESUEUR

Serge Lesueur est né le 20 septembre 1960. Entré en service en 1980, il a effectué toute sa carrière militaire dans l'armée de l'Air qu'il quittera après plus de 31 ans de services avec le grade d'adjudant-chef. Durant son activité, Serge a effectué plusieurs missions, trois au Tchad, une à Djibouti et une en Nouvelle-Calédonie. Sa disponibilité, son dynamisme et ses compétences exceptionnelles lui ont valu des lettres et témoignages de satisfactions de ses supérieurs. Porte-drapeau de la 230^e section de Metz depuis 3 ans, Serge Lesueur est également trésorier adjoint de notre section.

Médaille militaire (2010).



54 MEURTHE-ET-MOSELLE
UD 054
**0051 - LUNEVILLE-GERBEVILLER-
 DOMBASLE-SAINT NICOLAS DE PORT**

Christian TITTELBACH



Christian Tittelbach, né le 25 septembre 1940 à Hanoï (Vietnam). Son père Alfred Tittelbach, adjudant-chef au 5^e Régiment étranger d'infanterie a été tué au Laos (Indochine) en 1946, mort pour la France. L'armée japonaise a arrêté toutes les familles de militaires, les ont internées dans un camp de concentration, voire parfois même torturées en mars 1945. Elles sont délivrées par les anglais en septembre 1945, puis hébergées à Calcutta (Inde), et rapatriées à Sidi-Bel-Abbès (Algérie) en 1947. Il devient pupille de la Nation. Il intègre à 6 ans les enfants de troupes à l'école enfantine d'Hériot jusqu'en 1953 à Rambouillet. Il revient en Algérie à 13 ans et va plonger de plein pied dans la guerre en novembre 1954 avec la « Toussaint Rouge ». Supplétif de 16 à 18 ans dans une SAS à Oued Sefouin en Oranie, il rejoint le 58^e groupe mobile de sécurité comme gardien de prisonniers politiques à Arcole (FLN). Engagé volontaire en 1958 à 18 ans, au 18^e régiment de chasseurs parachutistes à Pau. Il est nommé caporal en 1959. Rengagé pour un an en 1961 au titre du 30^e bataillon de chasseurs portés, il est envoyé en Algérie jusqu'en 1962, où il est blessé. Il est nommé au grade de caporal-chef. Ne souhaitant pas continuer, il sera rayé des contrôles en 1962. Il est président d'UNACITA, de l'amicale des porte-drapeaux de Lunéville. Il est porte-drapeau de la Légion d'honneur et des Médaillés militaires de 1987 à 2018. Il a porté avec honneur et dévouement le drapeau de notre 51^e section. Il a reçu avec fierté l'insigne et le diplôme d'honneur des porte-drapeaux pour 31 ans de loyaux services.

Citation à l'ordre du régiment (1961),
Citation à l'ordre de la division (1961),
Croix de la Valeur militaire étoile Argent et Bronze (1961),
Médaille commémorative O.P de sécurité et Moyen-Orient.
en AFN (1961),
Médaille de reconnaissance de la Nation (1961),
Croix du combattant volontaire barrette « Afrique du Nord » (1990),
Croix du combattant (1990),
Médaille militaire (2004),
Insigne et diplôme d'honneur des Porte-drapeaux (2021).

26 DRÔME
UD 026

Michel LÉGER

Michel Léger est né le 17 novembre 1939 à Malissard (Drôme). Il est appelé sous les drapeaux au 93^e Régiment d'artillerie de montagne de Grenoble le 1^{er} janvier 1960. Certifié dans sa spécialité de pointeur, il embarque pour Alger le 16 mai 1960. Il rejoint alors son unité près de Tizi-Ouzou. Engagé au combat, il est cité deux fois. La première à l'ordre du régiment avec attribution de la croix de la Valeur militaire. La seconde, le 31 mai 1960. Il se voit attribué la Médaille militaire le 15 novembre 2004. Il est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 2017.

Michel Léger est porte-drapeau de l'UD 26 depuis le 18 octobre 2014. Fidèle, rigoureux et très actif, il participe avec entrain à de nombreuses cérémonies patriotiques et tout naturellement au rayonnement de la Médaille militaire.

Michel Léger est porte-drapeau de l'UD 26 depuis le 18 octobre 2014. Fidèle, rigoureux et très actif, il participe avec entrain à de nombreuses cérémonies patriotiques et tout naturellement au rayonnement de la Médaille militaire.

Médaille Militaire (2004),
Chevalier de la Légion d'honneur (2017).



Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).

Le texte de présentation du porte drapeau ne doit pas comporter plus de **350 mots**. Il ne s'agit pas de retranscrire un « état signalétique et des services » mais de présenter le porte-drapeau dans ses activités spécifiques au profit de la structure concernée - La rédaction

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire: 39€



Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours, Couvercle
estampé en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm / hauteur 2,5 cm)
Prix unitaire: 35€



Médaille «SNEMM»

Prix unitaire: 29€



Coin's

**Prix unitaire: 5€
(ou 20€ les 5)**

Les 2 Stylos

Un vert et un jaune
Prix du lot: 5€



Médaille Souvenir 170 ans 1852 - 2022

Prix unitaire: 50€



Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)

Prix unitaire: 13€



Carnet

24 feuilles
Prix unitaire: 5€



Album illustré «L'épopée de la Médaille Militaire»

Prix unitaire: 5€
+ Frais de port:
de 1 à 4 exemplaires 4€
Au-delà de 4 exemplaires,
nous consulter.



Petit drapeau

Polyester
Prix unitaire: 10€



Mug 170 ans 1852 - 2022

Prix unitaire: 10€



Carte de correspondance

Lot de 5
avec enveloppes
Prix du lot: 10€

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.snemf.fr
Rubrique «**Boutique**»

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par
CB ne sont pas acceptés pour
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de
rédiger votre commande sur papier libre, sans
omettre d'y joindre votre règlement par chèque
libellé à l'ordre de la SNEMM.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter
6€ au montant de votre commande. (Voir ci-dessus
tarification particulière concernant l'album illustré).